

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

---

SEANCE DU JEUDI 4 OCTOBRE 1962

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRÉSIDENT

Présents : 31. — Excusés : 3.

*Nécrologie.* — M. André du Cheyron de Beaumont.  
M. le Président exprime les regrets de la Société.

*Félicitations.* — M. Roger Clergerie, nommé trésorier principal à Boulogne-sur-Seine.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — Bourrachot (Lucile), *Les anciennes forges de l'Agenais*. (Extr. des Actes du Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest tenu à Villeneuve-sur-Lot en 1961.) Nérac, impr. Couderc, s. d., in-8°, 27 p. ; hommage de l'auteur qui a su mettre en œuvre une riche matière. Cette petite industrie métallurgique des vallées de la Lède, de la Lémance et du Dropt intéresse le Périgord à la fois par ses propriétaires, tels que les Laulanié, à la forge du Moulinet, dans la paroisse de Saint-Front-de-Cuzorn, les de Lossé, à celle de Sauveterre, les Barataqui à Parranquet, etc., et aussi par ses ouvriers, à Sauveterre notamment ;

Gardeau (M<sup>me</sup> L.) et Trabut-Cussac (J.-P.), *Les premiers Grailly et la tombe de Pierre I de Grailly à Uzeste*. (Extr. du Bull. historique et philologique, année 1960, vol. 2.) Paris, Impr. Nationale, 1961 ; in-8°, 10 p. ; hommage des auteurs ;

Secret (J.), Allocution prononcée à l'inauguration de la statue de Fénelon à Périgueux ; 3 p. dactyl. 21 × 27 ; — *Un exemple de l'influence salésienne en France au XVII<sup>e</sup> siècle. L'iconographie et les souvenirs de saint François de Sales en Périgord*. (Extr. des Actes du 85<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, Chambéry-Annecy, 1960, Section d'Archéologie.) Paris, Impr. Nationale, 1962 ; in-8°, 11 p., ill. ; hommage de l'auteur ;

*Touring Club Plein Air. Spécial. Archéologie antique.* N° 175, 15 septembre 1962 ; — Nepper (M.) S. J., *Retour aux sources* ; Issy-les-Moulineaux, impr. Saint-Paul, 1962 ; in-8° carré, 63 p. ; il s'agit d'un commentaire sur la « spiritualité » de la congrégation de Sainte-Marthe ; à la suite sont réimprimés les « Forme et règlements » de cette congrégation au service des pauvres de l'hôpital de Périgueux et l'approbation de l'évêque Philibert de Brandon, du 15 mars 1650 ; don de M. J. Secret ;

Chataignier (Claude), *La généralité d'Orléans sous l'intendance de L.-G. Jubert de Bouville, 1713-1731*. (Bull. de la Soc. archéolol. et hist. de l'Orléanais, 4<sup>e</sup> trim. 1961, n° 12 bis.) Gien, impr. Jeanne-d'Arc, 1961 ; in-8°, 92 p. ; envoi de la Société ;

*Bulletin des Amis d'Etampes et de la région*, 1961 ; Etampes, impr. Vannier ; in-8°, 38 p. ; don de M<sup>me</sup> de Saint-Périer ;

Chapelle de Tresseroux, aux Lèches ; photo du portail, sans les colonnes qui existaient encore en 1960 ; don de M. Ponceau ;

Calvet (F.-A.), *Une promenade en Périgord*. Juin 1941. Cahors, impr. Combarieu, 1841 ; in-8°, 40 p. ; don de M. Joseph Saint-Martin.

M. le Président exprime aux donateurs les remerciements de la Société.

*Revue bibliographique.* — Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1<sup>er</sup> trim. 1962, publie les *Recherches sur la cathédrale et les évêques de Poitiers, des origines au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle*, par M. René Crozet. Comme à la Cité de Périgueux, cette église se trouve à peu de distance de l'enceinte romaine, aucun indice ne permet de dire qu'elle ait remplacé un sanctuaire païen, comme on le répète complaisamment pour beaucoup de cathédrales, sans en administrer la preuve ; notons encore la présence dans le voisinage immédiat d'un baptistère Saint-Jean. L'auteur parle ensuite de l'évêque de Poitiers Grimoard (vers 1142), originaire du Périgord et frère de Giraud de Sales, dont on sait le rôle joué dans la vie monastique de son époque.

A. Coffyn et B. Ducasse étudient dans la *Revue du Libournais*, 3<sup>e</sup> trim. 1962, *La civilisation de Peu-Richard*, comm. de Thénac (Charente-M<sup>re</sup>) ; elle tire son originalité de sa céramique ; il existe en Libournais un groupe peu-richardien assez important.

Dans le *Bulletin de la Diana*, n<sup>o</sup> de juin 1962, M. Valla étudie *Le bras reliquaire de Veauche et le culte de saint Pancrace dans le diocèse de Lyon* ; un rapprochement serait à faire avec le bras de saint Siméon de Jérusalem, vénéré à l'abbaye de Ligeux.

*Vieilles maisons françaises*, d'octobre 1962, exprime sa satisfaction de ce que le département de la Dordogne ait accepté la donation qui lui a été faite du château de Bourdeilles par le lieutenant-général baron de Hennin de Boussus de Valcourt, dernier propriétaire de cette demeure historique.

Selon M. Jean Secret, le mobilier, dont un portrait de Fénelon, est parti pour la Belgique ; la bibliothèque et les archives auraient fait l'objet d'un partage dont les Archives de la Dordogne ne profiteront pas.

M. Lavergne rappelle que du temps du regretté marquis de Bourdeille ces archives contenaient, entre autres richesses, des chartes concernant les familles de Bourdeille et de la Tourblanche, des copies des œuvres de Brantôme, une généalogie des Bourdeille par Leydet, la correspondance entre les rois de France et le sénéchal André de Bourdeille, ainsi qu'un charmant manuscrit du *Roman de la Rose* avec enluminures, du XIV<sup>e</sup> siècle.

A la suite de M. le Président, M. Lavergne signale, dans le *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, juillet-décembre 1962, l'article de M. Robert Trinquet, *Problèmes posés par la biographie de Montaigne*.

*Commémorations diverses.* — Le samedi 8 septembre, à 11 h. 30, M. le Président a représenté la Société à l'inauguration, à la cité Louis-Mie, d'une plaque à la mémoire du bâtonnier Amédée de Lacrousille ; cette cité devient le square Amédée de Lacrousille.

Le lendemain, dimanche, à 11 h. 45, le D<sup>r</sup> Lafon, a également assisté, ès-qualité, à l'inauguration de la statue de Fénelon, due au ciseau du maître Gilbert Privat ; elle fait pendant à celle de Montaigne, érigée l'an der-

nier. Au cours de la cérémonie, sous l'égide de l'Académie du Périgord, M. Jean Secret, vice-président, a prononcé une allocution fort goûtée.

*Excursion archéologique.* — M. le Président rend compte de l'excursion du dimanche 23 septembre ; favorisée par un temps splendide et suivie par de nombreux sociétaires, elle a obtenu un plein succès.

La première étape était Clermont-de-Beauregard ; l'ascension de la butte permit de se dégourdir un peu les jambes ; le château et l'église furent présentés par M. Lavergne à qui est due la monographie de la seigneurie de Clermont parue l'an dernier dans le *Bulletin*.

La Société fut ensuite accueillie au château de la Gaubertie par le comte et la comtesse du Pavillon et leur famille. Cette demeure



Cliché Beaudry

re a vraiment grand air dans son cadre de bois et de prairies. Pour avoir, depuis le xvr<sup>e</sup> siècle, fait l'objet de plus d'une retouche, elle n'en constitue pas moins un spécimen intéressant de château de plaine, notamment par l'existence d'un chemin de ronde dont les merlons, qui font à peu près le triple des créneaux, sont évidés de jours en demi-cercle. Une chapelle romantique avoisine le manoir.

Après avoir salué au passage le donjon de Saint-Georges-de-Monclard et le château de Lamonzie-Monstrauc, on atteint Bergerac où une courte halte permit aux excursionnistes d'aller admirer, à l'église Saint-Jacques,

les deux toiles, récemment restaurées, du Pordenone et de Gaudenzio Ferrari ; M. Jean Secret se chargea de présenter ces œuvres de maîtres trop peu connues.

En quelques tours de roues, le car et les suiveurs arrivèrent au château de Monbazillac. La Société fut accueillie sur l'esplanade par le colonel Brunet, qui présenta les excuses de M. Géraud, président de la Cave coopérative ; deux groupes furent formés, l'un sous la conduite de notre hôte et l'autre sous celle de M. Jean Secret, pour la visite du Musée du Protestantisme, en cours de formation au château par les soins éclairés de notre vice-président. Déjà dans les diverses salles des meubles anciens, des livres, des gravures ont été réunis, qui ont vivement intéressé, comme aussi la riche collection de photos, estampes et caricatures qui concernent Victor Hugo.

À l'issue de la visite, un vin d'honneur offert à la Société par la Cave coopérative a permis, une fois de plus, d'apprécier l'excellence de ses produits et la cordialité de ses dirigeants.

M. le Trésorier ajoute non sans satisfaction que le produit de l'excursion du 23 septembre a largement comblé le déficit de celle de juin.

*Communications.* — M. le Dr André Cheynier rappelle quand et comment Denis Peyrony a cru devoir insérer dans la chronologie du Paléolithique une subdivision nouvelle — qu'il a baptisée Périgordien — et dans laquelle il a distingué deux étages.

Notre collègue dit ensuite les raisons qui l'ont personnellement amené à douter du bien-fondé de cette innovation et, en définitive, à la repousser comme ne répondant pas à la réalité des faits. L'orateur n'est d'ailleurs pas le seul à confester la théorie du regretté préhistorien des Eyzies, comme le prouvent les prises de position nombreuses qui l'ont ébranlée ces dernières années.

Ce brillant exposé fera l'objet d'un article spécial dans l'un des prochains *Bulletins* de la Société.

Le Dr Cheynier annonce qu'il s'est chargé de publier, sous les auspices de la Société archéologique de Bordeaux, la monographie de l'important gisement girondin de Pair-Non-Pair. L'inventeur, François Daleau, n'avait guère publié que des notes succinctes sur les gravures de cette caverne, mais il a heureusement laissé son « carnet de sorties » ; c'est grâce à ce précieux document que notre savant collègue aura pu reprendre en quelque sorte les fouilles de Daleau et rétablir la stratigraphie et les industries de Pair-Non-Pair ; à feu l'abbé Brcuil il revenait de décrire les parois gravées. Les souscriptions doivent être adressées à la Société archéologique de Bordeaux, 71, rue du Loup, C.C.P. Bordeaux 306-80. (Prix : 44 NF.)

M. Jean Secret signale, dans la commune de Milhac-de-Nontron, au château de la Glaudie, une cheminée du xvii<sup>e</sup> siècle, dont le manteau porte des traces de peintures à fresque ; un fragment de Pietà à la Privadié, encastré dans un mur de ferme ; et une croix de carrefour en pierre sculptée à Puyriol.

M. d'Escatha présente une grosse pierre, de forme arrondie naturellement, qui a été trouvée à Saint-Aquilin, dans un vieux chemin perdu au milieu des bois. Il peut s'agir de quelque rognon ferrugineux ou d'un sidérolithe.

M. Joseph Saint-Martin dépose sur le bureau la table iconographique

des *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne* annoncée dans une précédente séance.

M. le Président adresse à M. Saint-Martin les remerciements de la Société et dit un mot d'Arvengas, le principal dessinateur de ces lithographies exécutées selon le procédé inventé par Auguste Dupont.

M. Saint-Martin présente l'opuscule dont il est question aux *Entrées*.

L'auteur, Calvet, était substitut du procureur du roi à Cahors, inspecteur des Monuments historiques du Lot et correspondant des Comité historiques des ministères de l'Instruction publique et de l'Intérieur.

Parti pour aller assister à un mariage à Beaumont-du-Périgord, il visita Villeréal, Beaumont, Saint-Avit-Sénieur, Biron, Moupazier et Cadouin qu'il s'est plu à décrire dans leur état d'abandon. Il note à Saint-Avit que le desservant a passé quarante ans de son existence à réparer les dégradations de son église, sculptant des autels, des statues, de bois comme de pierre. Le côté folklorique n'est pas oublié. Par exemple, pour assurer le bonheur des jeunes époux, il faut, quand on est convié à leur mariage, mettre des écus dans ses chaussures, et prendre dans sa poche du maïs en grain pour faire pièce aux « embarreurs ». Calvet a noté aussi ce que doit faire sans être vue de personne, la jeune fille qui veut se délivrer d'un amour : entrer dans un pré à reculons, faire vingt pas, se baisser, arracher de l'herbe des deux mains, se relever et lancer cette herbe par dessus l'épaule ; mais qu'on se garde bien de la ramasser, on risquerait alors de s'éprendre d'amour pour la première personne venue.

*Admission.* — M. et M<sup>me</sup> De Santa, les Garennes, Chancelade : présentés par MM. Bardy et Secondat.

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE.

*Le Président,*

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

## SEANCE DU 8 NOVEMBRE 1962

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRÉSIDENT

Présents : 28. — Excusés : 5.

*Nécrologie.* — M. Couquet, ancien directeur des Tabacs, membre titulaire depuis 1927.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — *Revue du Touring-Club de France*, novembre 1962, contenant l'article de M. G. Albert-Boulliac sur les *Eglises monolithes* [Anbeterre, Gurat, Saint-Émilion, Haute-Isle] ; don de M. Jean Secret ;

Photo d'une exposition d'Horticulture sur les allées de Tourny, à Périgueux, 58 × 14, collée sur carton ; don de M. Lavergne ;

Pages arrachées d'un numéro de *Life* et d'un autre périodique amé-

ricain non identifié, contenant des articles illustrés en noir et en couleurs sur les fresques pariétales des grottes de Baja, par E. S. Gardner, et sur la vie à l'époque des chasseurs de rennes, par W. H. Stiles, où il est surtout question des fouilles du Professeur Movius à l'Abri-Pataud ; don de M. Guthmann ;

M. le Président exprime aux donateurs les remerciements de la Société.

*Revue bibliographique.* — Les *Actes du 85<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes*, tenue à Chambéry-Annecy en 1960, section d'Archéologie (Paris, impr. Nationale, 1962) apportent des contributions remarquables sur les trouvailles de l'âge de Bronze, la sidérurgie aux époques de la Tène et de l'occupation romaine, les peintures murales du Moyen Age en Savoie, les poids en Savoie et en Dauphiné, les rétables des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles en Haute Tarentaise.

Dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre 1962, M. A. Polge, *Notes d'anthropologie gersoise*, expose la méthode à suivre pour procéder scientifiquement au dépouillement des registres de l'état civil ancien et moderne en vue de la recherche des noms patronymiques.

*Correspondance.* — La Société mexicaine de Géographie et de Statistique, à Mexico, vient d'installer dans son sein une Commission d'Histoire militaire comparée qui se consacrera spécialement à l'étude de la guerre de l'Intervention. On entend par là tous événements, actions militaires et autre faits connexes qui se sont déroulés il y a un siècle sur le territoire et dans les eaux territoriales du Mexique, depuis le 14 décembre 1861, où l'Espagne lança un ultimatum au gouverneur de Vera-Cruz, jusqu'au 24 juin 1867, date de l'entrée à Mexico du président Juárez.

La Commission en question recevra avec intérêt tous renseignements concernant l'objet de ses études, tels que journaux, périodiques et ouvrages, carnets de campagne ou correspondances d'officiers et soldats ayant pris part aux opérations.

Un nouveau champ de recherches est ainsi ouvert aux membres de notre Société.

*Communications.* — M. le Secrétaire général donne lecture d'une note de M. Jacques Audebert concernant l'année et la date de naissance de Mgr de Belsunce, longtemps controversées l'une et l'autre : le prélat fut baptisé le 21 décembre 1670, alors qu'il avait douze jours, par le pasteur Garrissolle, au temple du château de la Force ; il était donc né le 9 ; son acte d'inhumation en l'église cathédrale de Marseille est du 10 juin ; Mgr de Belsunce était décédé le 4, à 6 heures du matin, après quarante cinq ans d'épiscopat.

M. d'Alauzier, vice-président, de la Société des Etudes du Lot, a relevé dans *Châteaux et manoirs*, de G. Rocal et J. Secret, p. 249, une erreur au sujet du château de Castelnaud. La légende de l'enlèvement d'Hélène de Castelnaud par Jean d'Arpajon et de sa délivrance par Jean de Labarre n'a fait que déformer une histoire très connue, mais qui s'est passée à Castelnaud-Montraliat en Quercy et non dans le château des bords de la Dordogne ; c'est du moins ce que notre distingué correspondant a montré dans un article du *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* en 1953. On notera pour mémoire que cette « légende de Castelnaud »

a été contée pour la première fois dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* en 1854 et que R. de Boysson en a reparlé au tome LVI du *Bulletin* de la Société, p. 166 et suivantes.

M. Noël Becquart présente le texte du cahier de doléances des habitants d'Issigeac (4 mars 1789) ; ce document qu'on croyait perdu a été retrouvé par M<sup>e</sup> Gérard Gachet ; il sera publié dans le *Bulletin* puisqu'il est un des rares à avoir été conservés pour le Bergeracois.

Nouvel adhérent, M. J. Bernicot a adressé à la Société quelques notes sur le bourg de Saint-Nexans, empruntées à des ouvrages d'histoire locale. Il y a joint les origines de la propriété dite « château du Bignac », connue par son vignoble et sa carrière de pierre meulière. L'arrondissement de Bergerac comptait deux autres de ces exploitations : celle de Phœnix, à Saint-Aubin-de-Lanquais et celle de Larroqual, à Sainte-Sabine.

M. Jean Secret avait photographié au château de Bourdeilles quelques tableaux anciens qui ont pris aujourd'hui le chemin de la Belgique : portraits de famille, de Catherine de Médicis (?), de Brantôme, de Fénelon ; il fait circuler ces photographies.

Il montre aussi la photographie de la chapelle de la Genèbre, à Hautefort, avec sa porte en plein cintre dont la clef porte la date de 1664 ; ainsi que celle de la chapelle des Charraux que le registre du curé Reynaud n'a pas mentionnée.

M. Alain Roussot rend compte des fouilles qu'il a faites, assisté de nos deux collègues Chauffrassé et Célérier, en avant de la Maison Forte de Reignac, commune de Tursac. Ce n'est là qu'un premier sondage, mais il a donné d'assez beaux résultats pour qu'on souhaite que le chantier ne soit pas abandonné aux maraudeurs de silex. L'industrie lithique et osseuse de ces déblais appartient au Magdalénien supérieur. Le travail de M. Roussot sera publié dans le *Bulletin*.

M. Jean Secret revient sur la réunion tenue le 22 octobre au siège de l'Office départemental de tourisme, sous la présidence de M. Adrien Bels, ancien sénateur et premier vice-président du Conseil général de la Dordogne : le président et le secrétaire général de la Société historique et archéologique du Périgord y assistaient. L'objet de cette réunion était de faire approuver par les divers organes intéressés l'idée de célébrer l'année prochaine le centenaire des premières découvertes préhistoriques dans la vallée de la Vézère par Lartet et Christy. Un accord a été vite réalisé sur les principaux points du programme des diverses manifestations envisagées. On en reliendra ici que la Société historique et archéologique consacrera un fascicule spécial de son *Bulletin* à des articles de préhistoire périgourdine.

M<sup>me</sup> de Villepin suggère que l'une des deux excursions annuelles de la Société se fasse au célèbre gisement de la Madeleine qu'on pourra désormais plus aisément atteindre grâce au chemin dont la mise en service ne saurait tarder.

M. Géraud Lavergne a eu la curiosité de feuilleter l'*Echo de Vésone* de l'année 1862. S'il n'y a rien relevé concernant l'activité en Périgord des premiers préhistoriens, il y a glané de nombreux détails sur la vie d'alors à Périgucoux. Il passe ainsi en revue l'achèvement de la gare de chemin de fer, ouverte à l'exploitation le 10 novembre, celui des nouvelles prisons, inaugurées le 16 octobre, et la transformation des anciennes prisons en magasin auxiliaire des tabacs. La construction de la nouvelle

préfecture était sur le point d'être terminée, ainsi que celle de la nouvelle église Saint-Georges des Barris. La restauration de Saint-Front, achevée pour la coupole nord, se poursuit par la coupole centrale. A la Cité, deux rues nouvelles ont été percées, un projet de jardin public dans les Arènes permettrait à ce quartier de sortir de son isolement par rapport au reste de la ville.

Périgueux est en plein croissance, elle compte 19140 habitants, les commerçants viennent s'installer sur le boulevard. Les bals de la Préfecture et du Cercle de la Philologie, les courses hippiques, les concerts que donne le 91<sup>e</sup> de ligne, la présence d'une troupe théâtrale, lyrique et dramatique, les tournées comme celle du mime Debureau, les virtuoses de passage, le cirque Bourgeois, tout contribue à faire du chef-lieu de la Dordogne une ville animée et agréable. Cette même année, une grande exposition agricole, industrielle et horticole se tient sur les allées de Tourny du 1<sup>er</sup> au 4 septembre, elle attire une foule considérable et obtient un énorme succès.

A la chronique judiciaire, le tribunal civil rend le 31 juillet un jugement qui fera époque au sujet du mariage des prêtres ; ce procès fit la réputation de l'avocat Louis Mie.

Dans le domaine de l'érudition, l'article de l'archiviste Léon Dessalles sur *L'Etablissement du Christianisme en Périgord*, où la tradition du diocèse sur l'apostolat de saint Front était discutée, provoque l'humeur polémique des abbés Dion et Pergot.

De cette année 1862, la petite histoire retiendra encore qu'elle marqua l'effondrement des ambitions politiques du roi d'Araucanie Orllie-Antoine 1<sup>er</sup>. L'ex-avoué Tonnens, que le gouvernement chilien avait attiré dans une embuscade, vit instruire son procès, fut condamné et enfermé dans un asile d'aliénés à Santiago. Le conquistador périgourdin put cependant, grâce aux démarches du gouvernement impérial, être remis à l'agent diplomatique de la France à Valparaiso : on annonce le 7 décembre qu'il va s'embarquer sur le *Duguay-Trouin* pour rentrer dans son pays, accompagné de soixante nobles araucaniens.

*Admissions.* — M. Maurice Lavareille, ingénieur, 12, rue de Bucarest, Paris (VIII<sup>e</sup>) ; présenté par MM. Grand et Secondat ;

M. Bernard Vacherot, les Monges, Sarlat ; présenté par MM. Emile Delmas et Jean Secret.

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE.

*Le Président,*

Dr Ch. LAFON.

## SEANCE DU JEUDI 6 DECEMBRE 1962

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRÉSIDENT

Présents : 27. — Excusés : 2. — M. Ch. Higounet, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux et membre d'honneur de la Société, a pris place au Bureau.

*Félicitations.* — M. Max Ardillier, nommé officier du Mérite national, — M. Peyronnet, promu commandeur des Palmes académiques, — M. Pijassou, nommé assistant de Géographie à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — *Analecta Bollandiana*. Table générale des articles publiés en 80 ans. 1882-1961. Bulletin trimestriel n° 13, 1<sup>er</sup> trimestre 1962 ; envoi de la Société des Bollandistes, Bruxelles ;

*Revue Fénélon*, recueil trimestriel. Directeur : Eug. Griselle. 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années complètes et fasc. 3 seulement de la 3<sup>e</sup> (1911-1912) ; 7 fasc. in-8° ; don de Mgr Bézac, coadjuteur de Mgr l'Evêque de Dax ;

R. Dujarric de la Rivière, *Souvenirs*. Dessins d'Elisabeth Dujarric de la Rivière ; Périgueux, P. Fanlac, 1962 ; in-8°, 240 p., 14 pl. ; hommage de l'auteur. Après quelques pages qui évoquent la vie rurale en Périgord il y a soixante ans, notre collègue retrace très simplement sa magnifique carrière scientifique et rappelle les services qu'il a rendus à la Santé publique (en particulier fondation de l'annexe de l'Institut Pasteur à Laroche-Beaulieu et centre hospitalier de Périgueux auquel restera attaché le nom de notre éminent compatriote ;

Un recueil de brochures relatives au premier congrès international d'Archéologie, tenu à Athènes en 1905 (volume relié provenant de la bibliothèque du savant helléniste Collignon), brochure et ouvrage de l'abbé F. Hermet sur *Les Graffites de la Graufesenque*, par Millau (Aveyron), Paris, 1904 et Millau, 1923 ; et brochure de Ravaisson sur *La Vénus de Milo*, Paris, 1890 ; don de M. Louis Rives, ancien receveur principal des Postes ;

Rôle de montre de la compagnie de Saint-Astier (1569), publié par M. Noël Becquart (extr. des *Annales du Midi*, t. LXXIV, n° 58, avril 1962) ; hommage de l'auteur.

M. le Président exprime aux divers donateurs les remerciements de la Société.

*Revue bibliographique.* — M. H. Delporte, dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, fasc. 5-6 de 1962, poursuit l'étude paléotopographique de l'Abri du Facteur ou de la Forêt, commune de Tursac, par l'habitat Sud de ce gisement du Périgordien V, faciès de Noailles ; bibliographie importante.

*Le Périgourdin de Bordeaux*, septembre - octobre 1962, insère le discours prononcé par M. Jean Secret à l'inauguration de la nouvelle statue de Fénélon et signale de nouvelles fouilles par des équipes franco-canadiennes au gisement de Regourdou, près Lascaux ; le n° de novembre reprend *l'Iconographie des saints populaires du Périgord*, de Jean Secret.

*Le Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2°

trimestre 1962, est consacré à l'exposition des trésors de l'abbaye royale de Corbie ; y sont décrits les admirables manuscrits à enluminures, depuis le VIII<sup>e</sup> siècle, vingt-cinq des plus beaux d'entre eux, volés en 1791, sont actuellement à la bibliothèque nationale de Leningrad ; c'est là un précieux catalogue illustré.

*Le Carnet du Périgord*, du peintre Maurice Brianchon, est en vente à la Bibliothèque des Arts, 3, place de l'Odéon, Paris-6<sup>e</sup> ; prix : 120 NF. (Signalé par M. Jean Secret.)

88<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes. — Il se tiendra à Clermont-Ferrand du 3 au 7 avril 1963. Au nombre des questions recommandées à l'attention des Congressistes figurent :

La forêt française et ses défrichements : des origines au code forestier de 1669 ;

La ville française jusqu'en 1610 : institutions et économie urbaine ;

Etude de la démographie et histoire de la population de la France jusqu'en 1610 ;

Et au programme régional :

Contacts entre courants de civilisation méridionaux et septentrionaux dans le Centre de la France :

a) La pénétration du français ;

b) Droit coutumier et droit écrit ;

c) Structures agraires, habitats, formes de toiture, etc.

Il est rappelé que des réductions sur les prix des transports sont accordées aux congressistes ainsi qu'à leurs femmes, enfants mineurs et filles non mariées sur les trajets de la S.N.C.F.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétaire général.

*Centenaire de la Préhistoire en Périgord (1963)*. — L'Office départemental de Tourisme de la Dordogne organisera à cette occasion une exposition de photographies sur le thème : « L'Art et la Vie des Hommes préhistoriques en Périgord ».

Le Ciné-Club Périgourdin a été habilité pour l'organisation matérielle de cette exposition ; M. Alain Roussot en a établi le programme qui est adressé à la Société par M. le Président de l'Office de Tourisme.

*Correspondance*. — Par lettre en date du 21 novembre, M. le Conservateur régional des Bâtiments de France a bien voulu préciser à notre Secrétaire général que l'administration des Beaux-Arts a prévu la remise en état des parties encore non restaurées de l'église de Saint-Amand-de-Coly. La dépense envisagée est de l'ordre de 25 millions d'anciens francs, elle sera financée dès l'an prochain dans la mesure où le permettront les dotations budgétaires et les ressources locales.

*Communications*. — M. Lavergne annonce l'heureux dégagement, 10, place du Coderc, d'un « portail de moulure » Renaissance ; tracé en anse de panier et bien que très endommagé, du fait de la mauvaise qualité du matériau, il conserve des traces d'une délicate ornementation.

Le Secrétaire général parle des fouilles que le Service des Monuments historiques fait actuellement effectuer au grand vomitoire nord de l'amphithéâtre dans le square des Arènes ; il reste encore, enfouis sous les terres rapportées, de nombreux débris d'architecture et de sculpture gallo-romaine qu'il serait justifié d'exhumer, et tous les amis du passé de notre ville ne pourront qu'applaudir à tout travail de dégagement et de

nettoyage entrepris en vue d'enrayer le processus rapide de désagrégation des ruines de l'amphithéâtre sous le poids du terreau et l'excès de végétation.

M. le Président donne la parole à M<sup>me</sup> Higounet, venue tout exprès de Bordeaux pour présenter à ses collègues de la Société l'un des chapitres de sa thèse de 3<sup>e</sup> cycle consacrée, comme on sait, aux « Comptes de la taille et aux sources de l'histoire démographique de Périgueux au xiv<sup>e</sup> siècle ».

Les registres de comptes consulaires de Périgueux contiennent onze comptes de recette de taille qui peuvent, avec quelques précautions, servir de base à une étude démographique. Plus rudimentaires dans la première moitié du siècle, ils offrent après 1360, groupée par quartiers, la liste nominative des chefs de famille de cotisants, avec le montant des cotisations versées. L'étude comparée des trois comptes de recette de 1366-67 souligne que le nombre de familles imposées varie toutefois suivant les nécessités fiscales : il est plus élevé pour les fouages du Prince Noir que pour les tailles dont le produit est destiné aux « œuvres » de la ville.

Il faut, d'autre part, pour tenter une évaluation de population, tenir compte des catégories exemptées : nobles, ecclésiastiques, corps consulaire, officiers royaux ou comtaux, et mendiants. Il conviendrait donc pour une évaluation démographique d'ajouter ces catégories exemptes au total financier.

Ainsi, après avoir comparé le chiffre de 1320 familles sollicitées pour le fouage de 1365 avec le chiffre de 1520 feux et demi du dénombrement des paroisses et des feux dressé en 1365 pour la levée de ce même fouage, on peut conclure qu'à cette date, le feu fiscal, en entendant par là l'unité de l'évaluation officielle, est à Périgueux proche du feu réel, si l'on entend par là tout feu « flambant », quelle que soit sa catégorie sociale. Il n'en sera plus de même dans le dernier quart du siècle. On peut ainsi penser qu'en 1365-66 la population de Périgueux oscillait autour de 1500 familles dont 1320 seulement sont connues par leur nom.

Ce n'est là qu'un aperçu des enseignements de toute nature que M<sup>me</sup> Higounet a su tirer des riches archives anciennes de la ville de Périgueux : nul doute qu'elle ne les complète encore à l'aide des chartes du fonds Sallegourde, si précieux, pour l'histoire des familles consulaires du Puy-Saint-Front.

La causerie de M<sup>me</sup> Higounet, très enlevée, en dépit de la technicité du sujet, a été écoutée avec beaucoup d'intérêt.

M. le Président félicite et remercie notre distinguée collègue, il a plaisir à lui offrir, au nom du Bureau, trois des publications de la Société : *l'Histoire de Périgueux*, de R. Villepelet, *l'Inventaire du trésor de la Maison de Ville* et le *Livre Vert de Périgueux*.

M. Jean Secret présente un tableau peint à l'huile où un artiste inconnu a portraituré un ecclésiastique de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle en costume épiscopal. Ce portrait serait-il celui de Pierre Pontard, lorsqu'il fut élu évêque constitutionnel de la Dordogne ? En effet, la toile en question fut vendue à Louis Didon par une famille de la rue Limogeanne, du nom de Desrosiers, qui prétendait connaître par tradition l'identité du personnage. N'empêche que les moyens de vérifier ce dire sont bien limités et de médiocre valeur (un signalement de Pontard sur un passeport, publié par Crédot).

M. Joseph Saint-Martin a hérité d'une plaquette rare que son oncle Lespinas avait signalée à la Société dans la séance du 5 décembre 1912. C'est le texte imprimé d'un arrêt du Parlement de Bordeaux rendu en 1660 contre des habitants d'Eymet professant la Religion réformée, qui s'étaient rendus coupables de profanations et excès contre l'Eglise catholique romaine et le curé d'Eymet, son représentant (voir tome XL du *Bull.*, p. 37).

Au moment où la réconciliation et l'union des églises est à l'ordre du jour du Concile du Vatican II, il est assez piquant d'opposer l'hostilité et l'intransigeance de nos pères en matière de foi. L'exposé des faits est tel :

Plusieurs habitants de la ville d'Aymet en Périgord, diocèse de Sarlat, faisant profession de la R.P.R., ne pouvant souffrir que le curé de la ville fit arborer sur la place une croix, qu'il prêchât la controverse dans l'église et qu'il fit des processions et prières publiques (...) s'assemblèrent en fort grand nombre, environ les neuf heures du soir, la nuit du 26 juin allant au 27 de l'année 1659. Ils contrefirent une procession, chantant avec hurlements de mots profanes, sur l'air, à peu près, des litanies de l'Eglise ; ils firent marcher devant eux un homme portant, au lieu de la croix, une fourche aux branches de laquelle étaient attachés des flambeaux de résine allumés ; ils faisaient marcher ensuite un âne qu'un d'eux tenait par le licol, un autre par la queue, et deux le tenaient par les oreilles, revêtus de linge blanc, en dérision des surplis et ornements ecclésiastiques ; lui ayant mis un bonnet carré sur la tête ; et en cet équipage ils firent leur première station devant et au pied de la Croix que ledit curé d'Aymet avait fait planter en la grande place publique, contrefirent et représentèrent ledit curé en ses divins offices et même au saint sacrifice de la messe, élevant, au lieu d'hostie, un couvercle de pinte ou pot d'étain à boire, et, pour calice, un gobelet, et frappants, à genoux, durant ces élévations leurs poitrines avec des risées et des huées scandaleuses et impies ; à ce dernier point qu'ils feignirent de se confesser entre eux et de communier, prenant, au lieu d'hosties, des tranches de jambon et des morceaux de viande cuite ; et continuèrent ces profanations et sacrilèges toute la nuit en diverses places, carrefours et cabarets de la ville d'Aymet.

Informé de ces scènes révoltantes dès le 23 août, le procureur général du Parlement de Bordeaux entama aussitôt des poursuites contre les délinquants, au nombre de trente-sept et parmi lesquels se trouvaient des notables : Peynaud, procureur d'office, Vigier et Pouthet, consuls, Cahnac, sergent royal, Andrieu et Pineau, médecins, les deux Brègère, l'un régent et l'autre notaire, de Paute, juge, Montet, son lieutenant, Besse, ministre de la R.P.R., et Borie, son beau-frère. Par arrêt du 7 septembre 1660, tous ces accusés furent condamnés à être pendus à la potence érigée à cet effet sur la grande place, après avoir auparavant fait amende honorable en la forme accoutumée au devant de la grande porte de l'église paroissiale ; mais comme ils étaient défailants et contumaces, la sentence ne dut être exécutée qu'en effigie. Les coupables avaient en outre été frappés de 10.000 livres d'amende, dont 2.000 envers le Parlement de Bordeaux, 6.000 pour l'église d'Eymet, et 2.000 pour l'hôpital manufacture de Bordeaux. Le seigneur d'Eymet était invité à remplacer le procureur d'office de la juridiction par un sujet professant la religion catholique apostolique romaine.

M. Secondat regrette que des constructions neuves aient totalement recouvert l'emplacement aux abords de la rue de Campniac où des fouilles menées de 1942 à 1949 avaient mis au jour d'importantes substructions

gallo-romaines et permis quelques découvertes de fresques, de céramiques, de marques de potiers. Tout un nouveau secteur de l'antique Vésone avait été ainsi révélé qu'il sera désormais bien difficile de reporter sur un plan du nouveau quartier. Notre collègue a néanmoins tenté de le faire.

*Admissions.* — M. Claude Andrieux, minéralogiste, impasse Lacueil-  
le, les Mondoux, Périgueux ; présenté par MM. Roussot et Chauffrassie ;  
M<sup>me</sup> Jean Morin, 15, rue des Gateceps, Saint-Cloud (Seine-et-Oise) ;  
présentée par MM. Monnet et Lavergne.

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE.

*Le Président,*

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

#### PRÉSENCES AUX REUNIONS

M<sup>mes</sup> P. Aublant (1), Bastid (1), Berton (1), Fellonneau (2), Higounet (1), Lafon (1), de La Verrie (1), Marchat (1), Marsac (3), Médus (3), Plazanet (2), Ponceau (3), de Saint-Périer (3), de Villepin (1), Villepontoux (3).

M<sup>les</sup> Barnier (2), Chambran (1), Mallet (2), Marqueyssat (1), Valat (1).

MM. Albié (1), Ardillier (3), P. Aublant (2), Bardy (1), Becquart (3), Borias (1), Chauffrassie (1), le D<sup>r</sup> Cheymier (1), Coq (1), De Santa (2), d'Escatha (1), Guthmann (1), l'abbé Grillon (1), Ch. Higounet (1), P. Jouanel (3), le D<sup>r</sup> Ch. Lafon (3), Lassaigne (2), Lavergne (3), Monnet (2), Morquin (2), Plazanet (2), Prat (2), Roussot (1), J. Saint-Martin (3), Secondat (3), Secret (3), Soubeyran (1), Villepontoux (3).

Excusés : M<sup>mes</sup> Bastide (1), Guille (1) ; M<sup>lle</sup> Barnier (1) ; MM. d'Arten-sét (1), Coq (2), Guille (1), Monnet (1), Prat (1) et Sarradet (1).

## UN MÉDECIN PÉRIGORDIN A LA COUR DE LOUIS XV

### JEAN BOUILHAC

(1691-1789)

Sous le règne de Louis XV vivait dans la ruche de Versailles un médecin de la Cour nommé Jean Bouilhac<sup>1</sup>. Contrairement aux dires de Leenhardt<sup>2</sup>, il n'était pas montpelliérain, mais périgordin de bonne souche, ayant vu le jour, le 5 décembre 1691, à Brenac, faubourg de Montignac<sup>3</sup>, où son père, prénommé Jean aussi, exerçait les fonctions de juge de la ville et comté des marquis d'Haute-forêt. Sa mère s'appelait Julie, ou Judith, de La Serre; il avait pour frères Jean (-Baptiste) qui fut avocat en Parlement et juge de Montignac de 1719 à sa mort, en 1744; et Pierre, docteur en théologie, curé de Carves, au diocèse de Sarlat et, plus tard, abbé de Souillac en Quercy<sup>4</sup>.

Le 20 novembre 1716, le jeune Bouilhac prit à la célèbre Université de Montpellier sa première inscription<sup>5</sup>. Il y fut reçu maître ès arts libéraux et philosophie, le 8 mai 1717<sup>6</sup>.

Ses grades obtenus, il dut à quelque haute protection de venir à Versailles et d'entrer aussitôt comme médecin au Grand Commun de la Maison du Roi<sup>7</sup>.

Le 2 décembre 1720, il fut nommé médecin ordinaire de l'hôpi-

1. On écrit aussi Bouillac.

2. *Montpelliérains médecins des rois*, p. 90-91.

3. Archives dép. de la Dordogne, 5 E Montignac-sur-Vézère, Reg. de 1670-1759. — L'enfant fut baptisé le 10.

4. On relève bien des inexactitudes sur cette famille, sauf dans CHAIX D'EST-ANGE, *Dictionnaire des familles françaises*, t. VI, Evreux, 1907.

5. Arch. de la Faculté de Médecine, Reg. des Immatriculations, S 23, fol. 80, n° 4 : « *Ego Johannes Bouilhac Montignacensis apud Petrocorios primum profiteor apud acta Universitatis Mospeliensis die 20<sup>o</sup> novembris anni 1716. Bouilhac.* » — Nous exprimons nos remerciements aux bibliothécaires, M<sup>me</sup> Renée Masson et M<sup>lle</sup> Vidal.

6. Orig. parch., Papiers L. Didon à la Soc. hist. et archéol. du Périgord, portef. XIX, n° 1. — Ce grade était indispensable pour prendre les degrés de médecine, selon le règlement de 1698 et l'édit de 1707, charte de la Faculté de Montpellier (A. GERMAIN, *l'École de Médecine de Montpellier*, Montpellier 1880, p. 52).

7. C'était à Versailles le bâtiment avec cuisines et offices où s'apprétaient les viandes pour les tables des officiers. Il fut transformé en hôpital sous Louis-Philippe.

tal de la Charité de Versailles, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1721, et aux appointements de 300 livres par an<sup>8</sup>.



Dix ans passèrent durant lesquels son zèle et sa capacité le désignèrent également pour exercer son art à la Maison de Saint-Louis, à Saint-Cyr, et à l'Infirmerie royale de la Maison du roi<sup>9</sup>.

Quand Louis XV eut à pourvoir au remplacement de Burlet, médecin ordinaire des Enfants de France, décédé, son choix se porta sur Chicoyneau, chancelier de la Faculté de Médecine de Montpellier; le 19 avril 1731, il lui adjoignit, pour le suppléer en cas de maladie ou d'absence, et même pour l'aider dans ses fonctions, « le sieur Bouilhac, docteur en médecine de la même Faculté, et médecin du Commun et de la Charité depuis plusieurs années », aux appointements annuels de 3.000 livres<sup>10</sup>.

Un an plus tard, le 1<sup>er</sup> avril 1732, Chicoyneau étant devenu premier médecin du Roi au décès du fameux Chirac, Bouilhac fut retenu par sa Majesté en l'état et charge de conseiller premier médecin des Enfants de France<sup>11</sup>.

Ils étaient alors deux garçons: Louis, Dauphin, né le 4 septembre 1729, et son frère, le duc d'Anjou, et quatre filles: Louise-Elisabeth et Anne-Henriette, les jumelles de 1727, Marie-Louise (1728) et Marie-Adélaïde (1732). Madame Marie-Louise et le duc d'Anjou moururent en 1733, mais la royale progéniture s'augmenta encore de quatre princesses desquelles trois survécurent: Victoire (1733), Sophie-Elisabeth (1734) et Louise (1737), Madame Dernière<sup>12</sup>.

En novembre 1735, Bouilhac fut nommé premier médecin de

8. Arch. hospitalières de Versailles, Registre E I (signature autographe). — Nous remercions vivement M<sup>lle</sup> Joly, conservateur de la bibliothèque de Versailles, le directeur de l'hôpital, M. Joseph, et le Dr François.

9. Indications fournies par les lettres de noblesse de 1746 en faveur du neveu du médecin. (Voir note 61.)

10. Orig. parch., papiers Didon, *ut supra*, n<sup>o</sup> 2. — La *Nouvelle biographie générale* d'HOEGER se trompe en faisant de Chicoyneau le successeur de son beau-père Chirac comme médecin des Enfants de France. — A noter, contrairement aux termes du *brevet royal*, que le registre des Actes de la Faculté de Médecine de Montpellier, S 56, n'a pas gardé la trace du doctorat de Bouilhac; le registre des immatriculations manque pour la même période (1704-1732).

11. Orig. parch., Papiers Didon, n<sup>o</sup> 3.

12. DE COURCELLES, *Histoire général. et hérald. des Pairs de France*, t. 1<sup>re</sup>, Paris, 1822, p. 106-108.

Mgr le Dauphin<sup>13</sup> et lorsqu'en avril 1744, on parla à la Cour de marier l'héritier du trône, le nom du médecin périgordin fût mis en avant pour la charge de premier médecin de la future Dauphine<sup>14</sup>.

Suivant une tradition conservée dans sa famille, Bouilhac aurait guéri Louis XV, tombé gravement malade à Metz en août 1744, en lui faisant boire une tisane de chardons<sup>15</sup>. Il y gagna un surcroît de crédit et le 20 décembre suivant, il fut, tout en conservant les deux autres, effectivement pourvu de la charge de premier médecin de la Dauphine<sup>16</sup>, l'Infante Marie-Thérèse-Raphaëlle, fille aînée du second lit de Philippe V.

Le 23 février 1745, il assista aux cérémonies du mariage et prêta à la princesse le serment accoutumé<sup>17</sup>; comme les invités de marque, il reçut la médaille d'or frappée à l'occasion de cette solennité ainsi que l'album des fêtes données par la ville de Paris en l'honneur du jeune couple<sup>18</sup>.

Le mois suivant, au cours d'un souper au grand couvert, Bouilhac fut chargé par le Roi en personne de veiller à ce que durant le carême, la Dauphine ne fit maigre que trois jours par semaine<sup>19</sup>.

Au début de 1746, Marie-Thérèse devint grosse et le premier médecin eut à choisir les nourrices de l'enfant à naître. Sans doute s'y prit-il assez maladroitement, car Chicoyneau dut s'en mêler<sup>20</sup>.

Le fameux Perat (ou Perard) avait été désigné pour accoucher la Dauphine. Vu son grand âge, il demanda à être remplacé dans une tâche aussi délicate mais les lettres qu'il écrivit pour cela à Bouilhac, à La Peyronie et à Helvétius, le médecin de Marie Leczinska, restèrent sans réponse<sup>21</sup>.

Après quelques retards dont la Cour commençait à s'impatienter, Marie-Thérèse donna le jour à une fille, le 19 juillet 1746; trois jours après, le 22 à 11 heures et demie du matin, elle mourut des suites de ses couches<sup>22</sup>.

13. *Gazette de France*, éd. de Lyon, n° 48, 26 novembre 1735 et *Mercur de France*, même mois, p. 2513.

14. LUYNES, V, 401.

15. J.-F. BOUILHAC, *Indications sur les origines des chevaliers de Bouilhac*, Rodez, 1907, p. 12.

16. Orig. parch., Papiers Didon, *ut supra*, n° 4. — Le mariage par procuration avait eu lieu à Madrid le 18 décembre 1744.

17. Id.

18. Papiers Didon, *ut supra*, n° 9 (inventaire après décès).

19. LUYNES, VII, 338.

20. MARVILLE, III, 3-4. — L'éditeur n'a pas relevé la confusion de noms : Boullét pour Bouilhac, Bouillet (1690-1777), secrétaire de l'Académie de Béziers, n'est sûrement pas en cause.

21. LUYNES, VII, 239. — La Peyronie (Gigot de), premier chirurgien de Louis XV, fondateur en 1731 de l'École de Chirurgie de Paris; — Helvétius (1685-1755), père du célèbre philosophe matérialiste.

22. MARVILLE, III, 20.

Réveillés à 3 heures, Peyrard et Bouilhac avaient d'abord cru n'avoir affaire qu'à une fièvre de lait et étaient allés se recoucher; on revint les chercher sur les 8 heures et, malgré les saignées qu'ils firent, un transport au cerveau eut raison de la patiente<sup>23</sup>.

Ce pénible accident ne pouvait manquer d'attirer sur les deux médecins les plus vifs reproches et si l'autopsie de la Dauphine ne permit pas de relever la moindre faute à l'actif de Perat<sup>24</sup>, Bouilhac fut critiqué pour avoir, le 28 février, saigné au bras Marie-Thérèse à mi-terme de sa grossesse<sup>25</sup>.

Il parut une estampe satirique où la Dauphine était représentée sur son lit de parade; au premier rang de la Faculté assemblée à son chevet, un docteur à oreilles d'âne amenait la Mort avec sa faux. La gravure était insolemment dédiée à M. Bouilhac, premier médecin de feu Madame la Dauphine, par un certain \*\*\*\*, son très affectionné serviteur et ami<sup>26</sup>.

En même temps, le médecin périgordin fit l'objet d'une épigramme corrosive<sup>27</sup>:

*Jadis le grand Henry finit sa destinée  
Par les coups meurtriers, infâme Ravallac !  
L'épouse du Dauphin, non moins infortunée,  
Vient de trouver la mort dans les bras de Bouillac  
Son crime fut bientôt puni par les supplices,  
Mais aujourd'hui les loix et les juges plus doux  
Laissent vivre Bouillac pour d'autres sacrifices,  
Pour immoler les sœurs, et l'enfant et l'époux.*

Barbier, moins passionné que ses contemporains de la Cour et de la Ville, et certainement plus équitable, s'est borné à écrire dans son journal: « On jure beaucoup contre les médecins à l'ordinaire, sans songer que ces sortes d'événements sont dans les destinées supérieures à tous »<sup>28</sup>.

C'est un fait qu'en dépit de l'envie et des cabales, Bouilhac conserva l'entière confiance de Louis XV. Le 14 janvier 1747, Sa Majesté lui faisait expédier un brevet de premier médecin de la nouvelle Dauphine<sup>29</sup>, Marie-Josèphe de Saxe, troisième fille du roi de Pologne Auguste III et nièce du maréchal de Saxe.

23. LUYNES, VII, 350-351 et VIII, 58-78. — La mort de Philippe V avait été cachée à sa fille en couches; la petite princesse mourut en 1748.

24. D<sup>e</sup> PAUL DELAUNAY, *Le Monde médical parisien du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1906, p. 125-128.

25. On hésitait à purger les femmes enceintes, mais un médecin prudent les faisait saigner trois fois au moins pendant leur grossesse, souvent beaucoup plus (Alf. FRANKLIN, *La vie privée d'autrefois*, Variétés chirurgicales, Paris, 1894, p. 19).

26. DELAUNAY, *op. cit.*

27. *Id.*, p. 127.

28. *Journal*, IV, 170.

29. Orig. parch., Papiers Didon, *ut supra*, n<sup>o</sup> 5. — Voir *Pièce justificative*.

Le 24 du même mois, Bouilhac, assisté de Castera, de Metz, donna ses soins à Puisieulx, le nouveau secrétaire d'Etat, tombé malade au cours d'une réunion du Conseil royal<sup>30</sup>.

Le mariage du Dauphin fut célébré à Versailles le jeudi gras, 9 février 1746. Comme au premier, Bouilhac y assista, prêta serment tout de suite après la messe<sup>31</sup>, et une seconde médaille d'or lui fut remise en souvenir<sup>32</sup>.

Parmi les nouvelles qui se débitèrent les jours suivants, il en est une qui ne manque pas de piquant :

« On dit que M<sup>r</sup> le Dauphin n'a pas encore consommé le mariage (...) On ne sait rien encore à cet égard et on attend que M. de Bouilhac, dépositaire de pareil secret, le rende public, comme il a accoutumé de le faire »<sup>33</sup>.

La Saxonne n'avait que seize ans et sa complexion était assez délicate pour exiger des soins attentifs. Pour le moment, Marie-Josèphe, fêtée de tous, s'efforçait elle-même de plaire à son mari et aux autres membres de la famille royale.

On l'avait d'abord cru grosse, mais il n'en fut rien; Louis XV n'en défendit pas moins la vente à Versailles des pantlins dont c'était alors la grande mode et qui auraient pu causer quelque frayeur à la jeune épousée<sup>34</sup>.

Bouilhac était de la suite de Marie-Josèphe, le 27 juin 1747, lorsqu'elle se rendit à Paris pour être reçue à Notre-Dame. Dans un des carrosses du cortège, se trouvaient trois écuyers, MM. de la Fare, de Rubenpré et du Muy; l'écuyer de quartier voulut occuper la quatrième place, mais le premier médecin l'exigea pour lui et l'écuyer de quartier fut relégué à la portière<sup>35</sup>.

Bouilhac ne nous avait pas habitué à des manières aussi tranchantes. Avait-il vu là une occasion de prendre une revanche sur certains « tours de pages » humiliants? La Cour était un foyer d'intrigues et de petites vexations d'amour-propre et la confiance dont jouissait notre montignacois dans le clan de la Reine, du Dauphin et de Mesdames, si grande fût-elle, ne l'a pas prémuni contre la suspicion et la malveillance de l'entourage de la nouvelle favorite, Madame de Pompadour<sup>36</sup>.

La petite vérole volante dont fut atteinte Madame Adélaïde le 12 février 1748 fournit un prétexte à la maîtresse du roi pour se

30. LUYNES, VIII, 90.

31. Voir note 29.

32. Voir note 18.

33. MARVILLE, III, 150.

34. *Id.*, 177.

35. LUYNES, VIII, 250; — DELAUNAY, *op. cit.*, p. 101.

36. On sait que le Dauphin et sa coterie battaient froid à Maman P... (ARGENSON, V, 340).

prendre à « ce petit médecin qui avait caché cette maladie, jouant ce jeu de faire périr le Roi, le Dauphin et toute la famille royale »<sup>37</sup>. Exagération manifeste puisque tous les médecins appelés au chevet de la malade avaient été unanimes à considérer son cas comme des plus bénins<sup>38</sup>.

Le 23 mars, la Dauphine fit une fausse couche. Quelques jours auparavant, en entrant dans la chapelle, elle avait mis le pied dans le petit trou qui est dans le marbre pour le verrou de la porte. Ne croyant pas être enceinte, elle n'en avait rien dit à Bouilhac. Celui-ci eut la peu agréable mission d'aller annoncer au roi cette fâcheuse nouvelle<sup>39</sup>.

Le 22 janvier 1749, ce fut au tour du Dauphin d'alarmer son entourage; il eut un accès de fièvre et Bouilhac alla prévenir la Reine<sup>40</sup>.

Le 31 du même mois, Marie-Josèphe accoucha d'un faux germe qui, au dire de Bouilhac, eût été un garçon. Du fait que la Dauphine avait été saignée quatre jours avant, on s'en prit une fois de plus aux médecins de la Cour et, naturellement, à Bouilhac, mais Argenson reconnaît lui-même qu'il y avait une grande fatalité dans tout cela<sup>41</sup>.

Deux nouvelles fausses couches, en février et en mai, rendirent nécessaire le départ de la Dauphine pour les eaux de Forges, déjà fréquentées pour leurs propriétés bienfaisantes; Bouilhac alla voir la princesse à la mi-juillet et revint à Versailles en compagnie du duc de Lavauguyon<sup>42</sup>.

Après une grossesse normale, Marie-Josèphe mit au monde, le 27 août 1750, une fille seulement, Marie-Zéphyrine<sup>43</sup>. A la cour où l'on s'attendait à un héritier du trône, à un duc de Bourgogne, grande fut la déception: Louis XV était furieux, le Dauphin consterné, mais après les relevailles (octobre), on lui fit promettre de contenir quelque temps son ardeur amoureuse<sup>44</sup>.

Le 22 février 1751, Bouilhac, à la demande du Roi, prit le pouls du Dauphin<sup>45</sup>; le 5 mai, il soigna Madame Victoire qui avait un rhume<sup>46</sup>; le 23 septembre, après la naissance inattendue de

37. ARGENSON, V, 186, 187, 189. — Le Roi était entré chez sa fille alors qu'elle était malade et on avait craint la contagion.

38. Delavigne, médecin ordinaire de la Dauphine, assistait Bouilhac; Marcot, Dumoulin et Falconet avaient été appelés en consultation (LUVNES, VIII, 445; — DELAUNAY, *op. cit.*, p. 127).

39. LUVNES, VIII, 480.

40. *Id.*, IX, 291.

41. ARGENSON, V, 377.

42. *Id.*, 464, 480, 492; — LUVNES, IX, 408, 446, 449. — Forges-les-Eaux, ch. 1. de cant., arr. Dieppe (Seine-Maritime).

43. BARBIER, IV, 465. — L'enfant mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1755.

44. LUVNES, X, 437.

45. *Id.*, XI, 66.

46. *Id.*, XI, 122.

Louis-Xavier, duc de Bourgogne, il voulut empêcher le Dauphin, de peur qu'il ne s'enrhume, d'aller au Te Deum qui fut chanté aussitôt, mais il ne réussit qu'à impatienter le jeune papa au comble de la joie<sup>47</sup>.

Le 10 février 1752, la mort de Madame Henriette, la seconde des filles de Louis XV et celle qu'il préférait, fournit aux courtisans une nouvelle occasion d'incriminer Bouilhac. « Bouilhac, médecin de Mesdames, écrit d'Argenson, est toujours l'auteur de ces fautes, par impéritie ou étourderie »<sup>48</sup>. Ici encore, la mauvaise foi du mémorialiste est évidente: il n'a pu ignorer qu'en la circonstance Falconet, Molin, Sénac et Quesnay, c'est-à-dire les sommités médicales du temps, avaient été appelés en consultation.

Le 9 mars, la Dauphine fit encore une fausse couche: elle avait été saignée, malgré l'avis contraire de Bouilhac, instruit cette fois par l'expérience<sup>49</sup>.

Le 1<sup>er</sup> août, le Dauphin qui revenait de Compiègne fut atteint de petite vérole. Plusieurs jours, son état resta alarmant. Les médecins les plus en vue lui prodiguèrent leurs soins et Marie-Josèphe — Pepa dans l'intimité — s'institua sa garde-malade. Bouilhac, de son côté, fit preuve du plus grand dévouement: il écrivit même à la Reine Mère pour la reconforter dans ces pénibles moments<sup>50</sup>.

Dix années s'écoulaient durant lesquelles l'activité médicale de Bouilhac n'a pas laissé de traces. On ignore s'il assista aux naissances des derniers enfants de la Dauphine, les futurs Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, et s'il accompagna à Plombières, en 1761-1762, Mesdames Adélaïde et Victoire<sup>51</sup>. Les gazettes ont cependant signalé la présence du premier médecin à l'autopsie du petit duc de Bourgogne, en mars 1761, et à celle de la Dauphine, en juin 1768<sup>52</sup>.

Dès le 8 août 1762, Bouilhac avait rédigé un premier testament olographe<sup>53</sup>. Pour lui avait sonné l'heure de la vieillesse, de ses incommodités et de ses maux et probablement ne s'attendait-il pas à vivre assez longtemps pour voir disparaître, de la scène brillante où il avait joué les utilités, tous les principaux acteurs, à l'exception de Louis XV, à qui il avait dû sa fortune dans le monde.

Le 17 octobre 1769, il testa de nouveau devant M<sup>e</sup> Barat, notaire à Versailles, en présence des sieurs Guindre, apothicaire de feu Madame la Dauphine, et Jamart Delibois, premier apothicaire du

47. LUYNES, XI, 223.

48. ARGENSON, VII, 108.

49. LUYNES, XI, 440.

50. BARBIER, V, 266-269; — LUYNES, XII, 79, 81, 95.

51. C. STRIYENSKI, *Mesdames de France filles de Louis XV*, Paris, 1910, p. 120, 121.

52. DELAUNAY, *op. cit.*, p. 134 et 142.

53. Papiers Didon, *ut supra*, n° 17 bis.

Roi<sup>54</sup>; il y ajouta un codicille et s'éteignit le 29 du même mois, dans le logement qu'il occupait au Grand Commun, dans la chambre du premier étage, donnant sur les rues Saint-Julien et des Récollets.

Il fut inhumé le même jour en l'ancienne église Notre-Dame, sa paroisse. Assistaient à l'enterrement, son neveu et légataire universel, Jean-Baptiste Bouilhac, écuyer, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, et Messire Georges-Léon de Channe, sieur de Vezanne et de Maisonforte, maréchal des camps et armées du Roi, son exécuteur testamentaire<sup>55</sup>.

L'acte mortuaire porte: « Jean-Baptiste Bouilhac, écuyer, premier médecin des Enfants de France, de feu Monsieur le Dauphin et de feu Madame la Dauphine, âgé de 80 ans »<sup>56</sup>.

A la demande du sieur Bouilhac, les scellés furent apposés aussitôt après le décès dans l'appartement de son oncle et dans la maison qu'il possédait rue Saint-Louis; ils furent levés le 4 décembre, l'inventaire du mobilier du défunt fut dressé les jours suivants<sup>57</sup>.

La vente aux enchères des meubles et objets de la succession eut lieu les 18, 19 et 20 décembre et produisit une somme de 5.404 livres; les frais s'élevaient à 245 livres 16 sols<sup>58</sup>.

Le 22 décembre, par devant Leroux et Barat, notaires à Versailles, le fermier général, comme fondé de procuration de son oncle Pierre Bouilhac, abbé de Souillac, habitant Brenac, à Montignac en Périgord, déclara, au nom de ce dernier, s'abstenir de la succession du médecin son frère, comme lui étant plus onéreuse que profitable. Jean-Baptiste fit de même et s'en tint au legs universel à lui fait par son défunt oncle<sup>59</sup>.

Du fait de cette double renonciation des héritiers naturels, le sieur Werel, bourgeois de Versailles, en tant que curateur à la succession de Jean Bouilhac, déclara consentir à la pleine et entière exécution des testament et codicille du défunt et faire délivrance des legs universels et particuliers y contenus<sup>60</sup>.

Ce qui eut lieu les 22 décembre 1769 et jours suivants. Le fermier général, légataire universel, paya les legs stipulés par le tes-

54. Id., n° 6.

55. Papiers Didon, *ut supra*, n° 7. — M. de Channe était un gentilhomme de la maison du duc de Luynes.

56. D'acte passé le 27 juin 1770, devant Cordier, notaire, il appert que feu Jean Bouilhac avait été par erreur prénommé Jean-Baptiste, son véritable prénom étant Jean. Il a été certifié que le défunt est né à Montignac en Périgord, diocèse de Sarlat, sur la paroisse de Brenac, toutefois son extrait baptistaire n'a pu être trouvé, les registres de ce temps se trouvant égarés (Extr. du 10 avril 1772).

57. Papiers Didon, *ut supra*, n° 8 et 9.

58. Id., n° 10.

59. Id., n° 11.

60. Id., n° 12 et 13.

tateur à ses domestiques (cuisinière, cocher, jardinier), aux pauvres des paroisses Saint-Louis et Notre-Dame; à Audiral, docteur en médecine et médecin de M<sup>me</sup> la Dauphine; à Félix Sieurat, docteur en médecine; Jean Guindre, apothicaire du corps de la Dauphine; Jean-Louis Loustauneau, premier chirurgien du Dauphin (2.000 l.). Bouilhac racheta pour sa valeur le diamant de 3.000 livres légué par son oncle à la fille de ce grand praticien, Françoise-Amable. Il fit de même pour les trois boîtes en or léguées à ses confrères en Esculape (600 livres chacune) ainsi que pour le carrosse et les chevaux hongres hors d'âge restés rue Saint-Louis: un superbe carrosse coupé peint en gris, doublé au-dedans de velours d'Utrecht cramois, avec son coussin, rempli de plume, de même velours, garni de ses glaces et stores de taffetas cramois, sur quatre roues, avec les harnais; pour 917 livres, et les chevaux pour 320 livres.

Tous les autres souvenirs du médecin des Enfants de France: habits, montre en or de chez Voisin, canne jet à pomme d'or, ses meubles, ses tableaux, sa bibliothèque<sup>61</sup>, allèrent à des étrangers.

\*  
\*\*

Au sein de *l'aurea mediocritas* qu'il s'était assurée à Versailles, Bouilhac — et c'est tout à sa louange — ne rompit jamais complètement les liens avec sa famille et son pays natal. Il avait perdu d'abord son père, sa mère (24 août 1717), son frère, le juge de Montignac, décéda lui-même en 1744. En mars 1746, il obtint pour son neveu Jean, le futur fermier général, des lettres de noblesse portant modification d'armoiries<sup>62</sup> et il ne doit pas être étranger à la faveur royale qui en la même année, appela Pierre Bouilhac, son frère, à la tête de l'abbaye de Souillac, en remplacement de l'abbé de Thou.

En 1758, ils firent ensemble une donation de 6.000 livres en faveur de l'hôpital Saint-Georges de Brenac, ruiné par les guerres<sup>63</sup>. Notre médecin se sentait sans doute tenu à faire plus pour les malades et les pauvres de sa ville natale, puisque, le 8 août 1762 écrivant

61. Id., n° 9. — Parmi les livres du défunt, on relève 16 volumes de médecine, anatomie et pharmacie, 12 de chimie, *l'Histoire des insectes*, *l'Histoire du ciel*, le *Spectacle de la Nature* (8 vol.), une vingtaine d'ouvrages d'histoire romaine et de France, dépareillés; l'Ancien et le Nouveau testament, 15 ouvrages de dévotion, les œuvres de Molière, de Voltaire, 4 volumes de comédies et tragédies, 10 volumes de poésies.

62. Arch. dép. de la Gironde, B. Cour des Aides, Enregistrements (1725-1747), fol. 319 v° 322 v°. — Publ. in-extenso dans le NOUVEAU D'HOZIER et dans *Sud-Ouest*, des 16 mai et 2 juin 1962 (M. Léo Mugne).

Voici ces nouvelles armoiries: « Un écu d'argent à une fasces de gueules chargée d'une plante de plantain d'or et accompagnée de trois chardons au naturel, fleuris de même et posés deux en chef et l'autre à la pointe de l'écu; l'écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, de gueules d'argent et de sinople. » (Communiqué par M<sup>lle</sup> Giteau, archiviste adjoint de la Gironde, que nous remercions vivement.)

63. A.-B. PENGOR, *Les Origines chrétiennes des hôpitaux du Périgord*, Périgueux, 1880, p. 366-374.

d'une main ferme ses dernières volontés: « en cas que Dieu dispose de moi, disait-il, je donne à l'hôpital de Montignac 10.000 livres une fois payées, en sus de ce que mon frère et moi lui avons donné »<sup>64</sup>. Si ce legs ne fut pas suivi d'effet, Bouilhac et son frère l'abbé n'en furent pas moins nommés par le roi administrateurs perpétuels du nouvel hôpital de Montignac, auquel, sur la requête même des deux frères, ne tarda pas à être uni l'hôpital de la Miséricorde, ou maison de charité, fondé par le curé de Lescosse (9 mars 1763)<sup>65</sup>.

Là ne s'arrêtèrent pas les marques d'intérêt données par Jean Bouilhac à ses compatriotes. Une lettre du fermier général à M. de Rupin, en date du 18 avril 1760<sup>66</sup>, montre le prix que lui-même et son oncle attachaient à la reconstruction du pont sur la Vézère.

\*  
\*\*

Au terme de cet essai biographique, notre souci d'objectivité ne nous permet pas de passer sous silence les attaques passionnées qu'à deux reprises le médecin philosophe Offray de la Mettrie (1709-1751) a dirigées contre Bouilhac.

Après l'avoir vilipendé, en 1746, dans la *Politique du médecin de Machiavel*<sup>67</sup>, sous l'anagramme transparent de Bacouill, il l'a encore ridiculisé, l'année suivante, dans *La Faculté vengée*, une comédie satirique en trois actes, où il tient le rôle de Sot-en-Cour<sup>68</sup>.

Sans doute le but que poursuivaient ces diatribes était-il de démasquer les charlatans de la médecine, d'exposer au pilori les quelques suppôts d'Esculape parvenus à une situation brillante plus par leur savoir-faire que par leur savoir réel. Le fait que Bouilhac soit du nombre est-il en soi tellement infamant?

On ne voit guère les motifs pour lesquels, surtout dans la *Politique du médecin de Machiavel*, La Mettrie s'en est pris à Bouilhac avec tant de virulence. Sous la plume du fol athée, il devient un personnage à la fois grotesque et dégoûtant, négligent, distrait, poltron et surtout, ignare, à qui le vice et l'imposture ont assuré la victoire sur tous ses rivaux.

64. Voir note 52.

65. J. MARQUAY, *Montignac-le-Comte*, Montignac, 1938, p. 104-106; — *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. XIV, 1887, p. 253-264 (Contrat du 17 juin 1758); — Arch. dép. de la Gironde, I B 50, fol. 71.

66. Papiers Didon, *ut supra*, n° 89.

67. « ...ou le chemin de la fortune ouvert aux médecins. Ouvrage réduit en forme de conseils, par le docteur Fum-Ho-Ham, et traduit de l'original chinois par un nouveau maître ès arts de St-Cosme. Première partie, Qui contient les portraits des plus célèbres médecins de Pékin. A Amsterdam, chez les frères Bernard ». In-8°, xxviii-64 p.

Ce pamphlet où l'auteur dénonce le brigandage qui désole les états de l'empereur Kein-Long [Louis XV] fit un tel scandale qu'il fut brûlé par arrêt du Parlement de Paris le 9 juillet 1746.

68. L'auteur, M\*\*\*, se dit docteur régent de la Faculté de Paris, « A Paris, chez Quillau, libraire et imprimeur de la Faculté ». In-8°, 182 p. — Pour plus de détails, voir Nérée Quévat, *Essai sur La Mettrie, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1893.

Bacouill médecin ? Allons donc ! Les facultés les plus borgnes n'ont pas été assez complaisantes pour lui donner un bonnet. Où a-t-il pris ses grades ? Au jeu ! « Le jeu a porté l'heureux Bacouill jusqu'au second rang et si le plus grand des malheurs pouvait arriver [la mort du Dauphin], on lirait qu'un jour un homme sans autre science que celle du jeu est parvenu à une place pour laquelle il n'est jamais d'assez excellent médecin. »

Non seulement Bacouill manque de connaissances médicales, mais, dit La Mettrie, il n'aime pas plus les médecins que les remèdes, et il professe sur son art un scepticisme voltairien; le médisant lui prête même ces paroles: « Il serait à souhaiter qu'il n'y eût point de médecins dans le monde, la plupart ne savent rien et le savoir des autres pourrait tenir en une page... »

Si la citation est exacte, elle tendrait à prouver que Bouilhac n'était pas pour rien du pays de Montaigne.

Que peut-on, en définitive, retenir de ce fatras de méchancetés ?

Sans avoir été une lumière et pour s'être trouvé parfois en présence de cas pour lesquels la thérapeutique de l'époque manquait totalement d'efficacité<sup>69</sup>, Bouilhac n'en paraît pas moins avoir été un bon praticien fonctionnaire, trop conscient de ses limites pour n'avoir jamais hésité de faire appel aux meilleurs de ses collègues quand il l'a fallu.

Sa longue carrière dans la Maison du Roi, dans celle du Dauphin, l'estime où le tenait Louis XV, l'attachement qu'il a lui-même montré à ses malades suffisent, semble-t-il, à le laver des accusations injurieuses portées contre lui par un La Mettrie et autres monteurs de cabales et l'on peut s'étonner qu'un auteur réputé sérieux soit allé chercher dans la *Politique du médecin de Machiavel*, les éléments d'un article biographique<sup>70</sup>, le seul, à notre connaissance qui ait été consacré à Jean Bouilhac.

Géraud LAVERGNE.

R. DUJARRIC DE LA RIVIÈRE,  
de l'Institut.

69. D<sup>r</sup> L. MEUNIER, *Histoire de la Médecine*, Paris, 1921.

70. M. PRÉVOST dans le *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey, fasc. XXXVI, col. 1311.

## PIÈCE JUSTIFICATIVE

*Aujourd'hui quatorze janvier mil sept cent quarante sept le Roy étant à Versailles voulant nommer une personne dont la capacité et la probité soient également connues pour prendre soin de la santé de Madame la Dauphine, Sa Majesté a crû ne pouvoir faire un meilleur choix qu'en nommant à cette place le s. Bouilhac premier médecin de Monseigneur le Dauphin et des Enfants de France, Sa Majesté est persuadée qu'il donnera près Madame la Dauphine les mêmes preuves de zèle et d'attachement à son service qu'il en a fait paroître dans la même place qu'il exerce auprès de M. le Dauphin et qu'il a exercée près seüe Madame la Dauphine. A cet effet Sa Majesté a retenu et retient led. s. Bouilhac dans l'état et charge de premier médecin de Madame la Dauphine pour la servir en lad. qualité et jouir des honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, libertés y appartenants, et aux gages pensions, appointements et autres droits qui seront réglés par Sa Majesté. Laquelle veut et entend qu'après que led. s. Bouilhac aura prêté entre les mains de Madame la Dauphine le serment en tel cas requis et accoutumé il soit employé en lad. qualité sur l'état des officiers de madite dame et payé d. des gages, pensions et droits par le Tresorier general de sa maison aux termes et en la manière accoutumée en vertu du present brevet que pour assurance de Sa volonté Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moi, Conseiller Secretaire d'Etat et de ses commandements et finances.*

LOUIS

(et au-dessous) PHELIPPEAUX

*Aujourd'hui neuf février mil sept cent quarante sept, le Roy étant à Versailles le S. Bouilhac a fait et prêté entre les mains de Madame la Dauphine le serment dont il est tenu à cause du present brevet, moy Couv, secrétaire d'Etat a des commandements et finances de Sa M<sup>te</sup> présent.*

PHELIPPEAUX.

## OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Chronique de la Régence et du règne de Louis XV ou journal de BARBIER. Paris, Charpentier, 1857; 8 vol. in-12.

Journal et mémoires du marquis D'ARGENSON (1697-1757), éd. Rathery. Paris, Renouard, 1859-1867. (Société de l'histoire de France.)

Mémoires du duc DE LUYNES sur la Cour de Louis XV (1735-1758), publ. par L. Dussieux et F. Soulié. Paris, Firmin-Didot, 1861-1865, 17 vol. in-8°.

Lettres de M. DE MARVILLE, lieutenant général de police au ministre Maurepas (1742-1747), publ. par A. de Boislisle. Paris, Champion, 1896-1905; 3 vol. in-8°. (Société de l'histoire de Paris.)

## RECHERCHES SUR LA TOPOGRAPHIE ANCIENNE DE PÉRIGUEUX

### 1. La famille, le château et la porte de Périgueux (suite)

*La porte de Périgueux.* Dans sa description de la « citadelle romaine », c'est-à-dire du mur gallo-romain de la Cité, W. de Taillefer écrit : « Quatre portes principales donnaient accès dans son intérieur », mais il n'en décrit que trois, dont la porte de Périgueux, qui était située au levant et qui avait succédé à la porte de Mars. Celle-ci (*porta vocata de Marte*) fut jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, la plus importante, car elle ouvrait directement vers le Puy-Saint-Front; mais c'est aussi celle dont l'histoire est la plus embrouillée.

Après la description de cette porte de Mars à moitié enfouie dans des décombres, W. de Taillefer observe, et je crois à juste titre, que la différence de style et de construction existant entre cet édifice et les portes Bourelle et Romaine, était telle qu'on ne pouvait admettre leur contemporanéité. Il pensait que cette porte avait d'abord été le péristyle du temple de Mars construit au I<sup>er</sup> ou au II<sup>e</sup> siècle et qu'elle avait été remployée par les constructeurs du mur gallo-romain, édifié d'urgence sous la menace des barbares à la fin du III<sup>e</sup> siècle ou au début du IV<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>. Il est probable que cette porte servit de passage jusqu'au jour où, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, la famille de Périgueux fit construire son château sur le mur antique; les communs de cet édifice débordaient au midi vers la maison noble de Limeuil et au nord sur la porte de Mars, qui leur servait de soubassement.

Il est facile de comprendre que les fréquents passages sous cette porte incommodèrent vite les occupants du nouveau château; en outre, elle mettait leur sécurité en danger; aussi ne tardèrent-ils pas à la faire obstruer par un mur <sup>2</sup> et, pour la remplacer, on pratiqua dans la courtine une brèche de 12 à 13 mètres de largeur, au droit de l'actuelle rue de la Cité, soit entre la porte de Mars au sud et l'enclos de Sainte-Marthe, au nord, où une tour de l'en-

1. Il existe à Périgueux une tradition voulant que l'église de Saint-Etienne ait été un temple de Mars; W. de Taillefer était trop bon antiquaire pour accepter cette légende; mais il croyait que cette église avait été construite sur les fondations d'un temple de Mars. En réalité, elle a peut-être été édifiée sur l'emplacement d'un sanctuaire gallo-romain et des fouilles récentes ne permettent pas d'en dire plus.

2. W. de Taillefer fait remonter au X<sup>e</sup> siècle la construction de ce mur et il donne comme caution l'opinion de J. de Mourein; ainsi qu'on le verra plus loin, il dut être bâti au XII<sup>e</sup> siècle.

ceinte la délimitait, tout disparue au début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais dont on a retrouvé les fondations<sup>3</sup>.

« Ce passage dans le mur d'enceinte, a écrit W. de Taillefer, ne fut longtemps qu'une simple brèche, que la maison de Périgueux avait sans doute laissée au public, lorsqu'elle avait fermé la principale entrée. Les vieillards se souviennent encore d'avoir vu cette trouée, dont les derniers vestiges ont disparu depuis une cinquantaine d'années »<sup>4</sup>.

Il résulte de ce texte que notre grand antiquaire local et son collaborateur intime J. de Mourcin ne paraissent pas avoir soupçonné que cette brèche avait été transformée pendant trois siècles au moins en une véritable porte de ville. Il est plaisant de voir invoquer le témoignage de braves gens, dont le plus âgé ne pouvait être né qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour en déduire ce qui avait existé au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles. Certes, depuis Vauban, on ne croyait plus à l'efficacité des fortifications médiévales; en outre, Périgueux était loin de la mer et des frontières terrestres et il ne serait venu à l'idée de personne que cette ville pût un jour jouer un rôle militaire<sup>5</sup>. En outre, c'était méconnaître la mentalité de nos ancêtres vivant au temps des Capétiens directs et des Valois, que penser qu'ils auraient pu laisser dans leur clôture une brèche sans défense.

Dans son étude si consciencieuse du mur antique de la Cité, Ch. Durand a reconnu que celui-ci avait été arasé entre la maison Bardon et l'enclos de Sainte-Marthe; mais il n'a pas trouvé trace de construction<sup>6</sup>. Cette constatation n'est pas contradictoire, car nos ancêtres ont utilisé beaucoup le bois pour la défense de leurs villes et il est probable qu'après la Fronde les Périgourdins ne jugèrent plus nécessaire de réparer cette porte ou de la refaire lorsqu'elle fut pourrie.

Jusqu'ici ce sont surtout des hypothèses qui ont été émises; des textes, certes peu nombreux, mais explicites, vont les changer en certitudes.

Mentionnons d'abord ce qu'on appela la nouvelle clôture, prévue

3. Après cette tour disparue, la courtine continuait vers l'amphithéâtre, soutenant les terres du jardin épiscopal, puis celles de *Sol-de-la-Dixme*. Sous la Restauration ces terrasses étaient occupées par le jardin Chambon, où étaient exposées à l'admiration des visiteurs des pierres sculptées, provenant du mur antique.
4. W. de TAILLEFER, loc. cit. Cette disparition remonterait donc à 1770 environ. On peut ajouter que la fermeture de la porte de Mars et l'ouverture de la brèche supplétive furent imposées par la famille de Périgueux qui appartenait à la chevalerie de la Cité.
5. Au XVIII<sup>e</sup> siècle les murailles du Puy-Saint-Front n'étaient entretenues, et encore fort mal, que dans un but fiscal, car elles permettaient la perception à peu de frais des droits d'entrée, droits qui n'existaient pas à la Cité.
6. CH. DURAND, *Comptes rendus des fouilles de Vésone*, Périgueux, Imp. de l'U.A.P., 1920.

dans le traité d'union de 1240: « *Fiat tamen una clausura de Civitate ad villam Podii Sancti Frontonis Petragoricensis* <sup>7</sup>, » ce qui sous-entend l'établissement de deux palissades continues et parallèles, formant un couloir qui devait réunir les deux villes et entre lesquelles ouvrait la brèche: il est probable que ces clôtures ne devaient être que provisoires et seraient remplacées par des murailles; mais celles-ci ne furent jamais construites; les deux palissades formant couloir le furent-elles? Il ne le paraît pas et le protocole de 1251 prévoit de nouveau l'établissement de cette nouvelle clôture.

En 1330 une assemblée de *bourgeois* et de *citoyens* convint que ces derniers prêteraient le serment de fidélité et d'obéissance au maire et consuls « *ad portam civitalis vocatam de Petragoris* » <sup>8</sup>.

Il s'éleva en 1347 une contestation entre noble homme Fortanier de Périgueux, seigneur de la Cropte, et les maire et consuls, qui avaient fait poser une serrure en fer au pont-levis nouvellement construit de la porte « *vocatam de Perigurs*, contigüe à l'hôtel dudit chevalier » et, sous prétexte de cette proximité, celui-ci s'était emparé des clefs du nouveau pont-levis et de la porte elle-même, ce qui constituait une violation du traité d'union <sup>9</sup>. Les maire et consuls assignèrent aussitôt Fortanier devant le vice-sénéchal, auquel l'intimé consentit à rendre les clefs; le magistrat les confia à un vénérable chanoine, en attendant que la question de droit soit débattue <sup>10</sup>. Il est probable que l'affaire se termina à l'avantage de la municipalité, qui n'avait qu'une confiance limitée dans la loyauté de Fortanier <sup>11</sup>.

A cette époque (xiv<sup>e</sup> siècle) une quinzaine de personnalités, qui constituaient l'élite des habitants de la Cité, allaient individuellement prêter serment à l'hôtel de ville: « *alii habitatores dicte Civitatis jurabunt et jurare tenebuntur ad portam Civitatis vocatam de Petragoris coram duobus consulibus* » <sup>12</sup>.

Voici un autre texte tout aussi précis: « *Porta vocata Iterii de Petragoris per quam plus quam per aliam portam Civitatis consuevit ire et intrare de dicta villa ad dictam Civitatem* » <sup>13</sup>. D'autres

7. « Il sera construit une clôture continue de la Cité au Puy-Saint-Front ».

8. R. VILLEPELET, loc. cit., p. 220 (Pièces justificatives VIII) — « La porte de la Cité appelée de Périgueux ».

9. Le traité d'union confiait aux seuls maire et consuls la garde et l'entretien « des murs, tours, portes, avant-murs et fossés » (Art. 6). La prétention de Fortanier rééditait celle qu'avait émise en 1330 l'évêque Raymond de Durfort au sujet de la clôture de la porte Bouchère.

10. Arch. municipales, FF 87.

11. R. VILLEPELET, loc. cit., p. 120.

12. Ibidem. — « Les autres habitants de ladite Cité prêteront serment et seront tenus de prêter serment à la porte appelée de Périgueux en présence de deux consuls ».

13. LESPINE, cité par A. de Gourgues. — « Porte appelée d'Iter de Périgueux par laquelle, plus que par une autre porte de la Cité, il est accoutumé d'aller de ladite ville à la Cité et d'en venir ». 1314.

textes en dialecte périgourdin mentionnent « *la porta de Mossen Itier* »<sup>14</sup>. Quel était ce monsieur Itier de Périgueux ? Peut-être celui qui avait fait abattre la courtine après l'obturation de la porte de Mars.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de constater que par la suite cette porte de Périgueux changea de nom. Dans les papiers du notaire Magot, il est question en 1631 d'une maison sise entre les deux villes et joignant « *la grande porte Bourdeille de la Cité* »<sup>15</sup>.

Il découle de ce qui précède qu'après la construction au xii<sup>e</sup> siècle du château dit de Périgueux par une famille de ce nom et l'obturation de la porte de Mars, qui en fut la conséquence, on pratiqua dans la courtine du mur antique de la Cité une brèche pour permettre le passage des habitants. Cette brèche fut fermée par une porte fortifiée probablement construite en bois, qui fut appelée Porte de Périgueux ou Porte d'Itier et plus tard, Porte de Bourdeille. Il est probable qu'au xvii<sup>e</sup> siècle cette porte, devenue vétuste et inutile, disparut et ne fut pas remplacée, laissant le passage devenu banal

(A suivre.)

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

14. On lit encore dans les notes de F. Villepelet (Arch. dép., J 55) : « Prestation de serment des habitants *in introhita porte Civitatis Petragoris vocate de Moyssen* » ; il s'agit évidemment de Moyssen Itier ; mais le nom du personnage est resté dans l'encrier.

15. Note 3 de F. Villepelet, loc. cit.

## LE CAHIER DE DOLÉANCES DU TIERS ÉTAT D'ISSIGEAC (4 mars 1789)

On trouvera plus loin le texte du cahier de doléances établi par les habitants de la petite ville d'Issigeac, le 4 mars 1789, à la veille des Etats généraux.

Signalé dès 1912 à la mairie d'Issigeac par l'archiviste départemental, ce document échappa en 1933 et 1952 aux investigations cependant fort poussées de Béatrice Hyslop, qui ne le cite ni dans son *Répertoire critique des cahiers de doléances*, ni dans le *Supplément* audit répertoire. Il était donc considéré comme perdu lorsqu'en 1959, M<sup>e</sup> Gachet, notaire à Issigeac, que nous devons ici remercier pour cette résurrection, en offrit une photocopie à notre Société. Ce cahier est maintenant porté à l'inventaire des Archives départementales sous la cote 6 C 15 et conservé en dépôt à la mairie d'Issigeac.

C'est un cahier cartonné de 14 feuillets, intitulé « Registre de de la ville d'Issigeac commencé le 4<sup>me</sup> mars 1789 ». Le procès-verbal réglementaire occupe le f<sup>o</sup> 2, la copie du cahier de doléances (car il ne s'agit que d'une copie), le f<sup>o</sup> 3 et quelques lignes du f<sup>o</sup> 4. Suivent aux f<sup>os</sup> 5, 6 et 7 divers actes municipaux, les f<sup>os</sup> 8 à 14 sont restés en blanc.

Le procès-verbal nous apprend que la réunion eut lieu, à défaut de maison de ville, au domicile du premier consul Jean Gombaud, assisté de Joseph Matias de Péchaud, second consul. Etaient présents, outre ces deux personnages, les 36 représentants de la paroisse qui comportait 287 feux<sup>1</sup>. On comptait parmi eux six bourgeois et six marchands, trois chirurgiens, deux tisserands, deux cordonniers, deux tonneliers, un notaire et un juge, un sellier, un charpentier, un chapelier, un tanneur et un tailleur. Cette assemblée, après avoir rédigé le cahier de doléances, désigna les quatre députés qui se rendraient à Bergerac le 9 mars: les sieurs Péchaud, second consul, Goynard, bourgeois, Gay, chirurgien, et Etienne Bugniet, marchand.

Quant au cahier de doléances lui-même, il est rédigé en termes modérés et ne semble pas particulièrement original. Son intérêt réside surtout en ceci qu'il émane d'une des 83 paroisses de la séné-

1. Au dernier recensement de la population (1954), Issigeac comptait au total 683 habitants.

chaussée de Bergerac: on ne conserve en effet, pour cette juridiction, que deux autres cahiers, ceux de Thénac et Puyguilhem <sup>2</sup>.

Le texte débute par un classique éloge du « meilleur et du plus juste des rois », insiste longuement sur le poids des impôts dont il souhaite une répartition plus équitable et réclame une simplification de la justice. A l'exemple des autres paroisses du Périgord, Issigeac demande aussi la périodicité des Etats généraux et le rétablissement des Etats provinciaux, la liberté du commerce, la protection de l'Agriculture.

Noël BECQUART.

#### Cayer de doléances, plaintes et remontrances de la ville d'Issigeac.

Remonstrances des habitants de la ville et paroisse d'Issigeac, senechaussé de Bergerac, du Tiers Etats, fait en pleine jurade le quatre mars mil sept cent quatre vingt neuf.

Notre monarque juste et bon apelle auprès de luy ses sujets, il soéte ardemment leur bonheur et il veut le fonder sur sa véritable baze, la libertée. Bien peu de souverains sont tentés de faire ce present à leurs sujets, et peut estre dans l'histoire des nations est il peu d'epoques ou elles soiet dignes de le recevoir.

L'Urope quy nous contemple va estre a porté de juger sy les François sont enfin digne de la liberté; la nation doit metre a profit une epoque quy peut estre ne s'ouffrira plus et resaisir ses droits. en retablissant son entique constitutions sur une baze inébranlable.

Hatons nous donc a faire parvenir au meilleur et au plus justes de roys nos pleintes et nos doléances; developons les sans perdre de tems; fournissons des moyens propres pour la prosperitée du royaume et la notre, sujets fidels et soumis.

Que depuis longtems, Sire, le Tiers Etats de cette ville et paroisse gemite sous le poix acablant de l'impot publiques, sans avoir jamais pu, par des justes remontrances, les faire alleger.

De la vient principalement nos malheurs et nos detraisses; les baux arts sont icy enfouis, le commerce languit et est sans vigueur; les metiers de toutes especes sont dans l'inactions et l'agriculture se ralentyt de plus en plus; car bientot nos malheurs parviendront à leur comble cy Sa Majesté bienfesante n'y remédie promptement; nous l'attendons, Sire, se remède efficace pour soulager nos maux.

La départition de l'ympot tant sur les nobles, sur le clergés et les privilégiés que sur le Tiers Etats proportionée aux propriétés et facultés, est un de plus puissant remède pour soulager nos maux.

Ce n'est que d'après une tele departitions que les baux ars peuvent icy commencer a fleurire, que le comerce prendra du nerf, que le mecanisme ce perfectionnera et que l'agriculture se rammera parce que les trop fortes impo-

2. Arch. Dép., 6 C 15.

sitions obtent au Tiers Etat la force de rien entreprendre a son avantage, tandis que la noblesses, le clergés et les privilégiés jouissent du privileges d'un impot qui doit etre commun entre les trois ordres et qui, justement reparti, retablirait les finances, ferait prosperer le royaume et les sujets.

Mais pour y parvenir, cette departitions ne devrait pas etre au seul caprices des commissaires: la liberté de s'imposer proportionnellement est encore un moyens.

Les abus que les loix civiles et criminelles ont introduit merittent encore d'etre reformés en simplifiant les loix civiles et criminelles d'une manière plus claire et plus p[r]ecises afin que les sujets ne fussent plus exposés a consumer leurs fortune par des procédures sans fin et que les accusés fussent libre de justifier leur innosances.

Voila nos plaintes, nos doléances et nos vœux. En consequence nous enjoignons a nos députés de demander: 1<sup>o</sup> la tenue des Etats Generaux periodic; 2<sup>o</sup> que les Etats de la province du Perigord soient retablis; 3<sup>o</sup> qu'il ne sera levé aucune taxe qu'elle ne soit consantie par les Etats Generaux; 4<sup>o</sup> la contabilitée des ministres; 5<sup>o</sup> l'entiere supressions des lettres de cachets; 6<sup>o</sup> qu'on votera par voix et non par ordre; 7<sup>o</sup> que le clergé et la noblesses payeront l'impot, de meme que les privilégiés, relativement à leurs possessions, et qu'en consequence les privileges des villes soient detruits; 8<sup>o</sup> que la corvées se leve par l'impot sur tous les contribuables; 9<sup>o</sup> que dans le cas que l'etat ait besoin de milice, elle sera levée et payée par la province; 10<sup>o</sup> que les abus dans l'administration de la justice soient redressés, et notamment dans celles des seigneurs; 11<sup>o</sup> la libre circulation de nos vins dans tous le royaume, de même que la liberté du comerce; 12<sup>o</sup> une taxe provisoire pour tenir lieu à l'impot de tous les privilégiés pour cette année seulement; 13<sup>o</sup> qu'il soit accordées la plus grande protection à l'agriculture comme la sources de tous les bien, et generalement rejetté toutes charge contraire aux interets du Tiers Etats.

Signé Gombau, premier consul, Pechand, consul, Gorsse de Capdeville, Coste Badie, Bugniet aîné, Taurel, Hebrard de Germillac, Gay, Carrier, Monbaron, Belerd, Boisse, Denuel, Malbourianne, Ceyral, Alary, Condert, Alary cadet, Brezac, David, P. Escodeca, Marchand, P. Chaubet, Pierre Bontemps jeune, Pierre Cauniere, Jean Labonne, Bugniet, Dupré, Daugier, Gay jeune, Lartigue, Bugniet, Borde, et expédié par nous secretaire soussigné, Feret, secretaire comis.

# LE GISEMENT PALEOLITHIQUE DE REIGNAC

## commune de Tursac (Dordogne)

PREMIÈRE FOUILLE - COUCHE A. 1962

### SITUATION

La Maison-Forte de Reignac est une belle construction du XVI<sup>e</sup> siècle, accolée à la falaise, exposée à l'ouest, dominant la Vézère, à 8 kilomètres en amont des Eyzies et 2 en aval du Moustier, sur la rive gauche de la vallée. Cet édifice fut bâti sur une terrasse naturelle située à quelques 30 mètres au-dessus du niveau de la rivière. Le fond de cette terrasse, que nous appellerons *moyenne*, est un bel abri-sous-roche, actuellement masqué sur sa plus grande longueur par la Maison-Forte, et vidé de tout dépôt paléolithique <sup>1</sup>. La façade de la même terrasse est appareillée sur plusieurs mètres en pierre taillée, à joints vifs, formant mur de 4 mètres de hauteur, qui masque également un abri-sous-roche dont on aperçoit les extrémités de part et d'autre de la muraille. Sous celle-ci, et en avant, est un gros talus d'éboulis où l'on ramasse, mélangés, des silex taillés et des tessons de poterie, des dents de renne et des molaires de suidés modernes.

A la partie inférieure du talus, presque au niveau de la route nationale, les travaux d'aménagement, au bulldozer, d'un parc à voitures, ont fait apparaître des couches contenant en abondance des vestiges du Leptolithique. Le niveau supérieur, que nous appellerons ultérieurement *a*, renfermait encore des tessons de poterie, des fragments de verre, voire des boîtes de conserve.

### HISTORIQUE

Le docteur Charles Hulin, propriétaire de Reignac depuis 1952, a fouillé, à la base du talus, à l'extrême droite, la couche remaniée dans laquelle il a récolté une collection fort riche de silex taillés, d'ossements et de dents de renne, des bois de cerf (rares) et de renne (abondants), des chevilles osseuses et des dents d'antilope

1. Des lambeaux de couches existent peut-être encore sur la terrasse, en avant de l'abri et de la Maison-Forte.

saïga, ainsi que de nombreuses sagaies, certaines entières et décorées selon la mode du magdalénien supérieur <sup>2</sup>.

Avec l'accord du propriétaire, et à la demande de M. le Professeur F. Bordes, directeur de la Circonscription préhistorique, nous avons effectué un travail de nettoyage à gauche de la fouille du docteur Hulin, pour déterminer s'il n'existait pas de couche en place sous le remanié.

Notre fouille, que nous avons mené en 5 journées <sup>3</sup>, a fait apparaître sous la couche remaniée *a* de 80 centimètres environ d'épaisseur, un premier niveau archéologique noir, en place, superposé à une couche jaune. Le 5 août 1962, le Professeur Bordes reconnaissait l'intérêt du site et proposait le classement.

### STRATIGRAPHIE ET FOUILLE

Le front des couches à la base du talus recoupé par le bulldozer, s'étend, parallèlement à la falaise, sur une quinzaine de mètres entre deux gros blocs rocheux. La fouille Hulin a creusé, au contact des couches en place, entre le bloc de droite et un rocher triangulaire émergeant du talus. C'est à gauche de ce dernier rocher et sur lui que nous avons fouillé, sur un front de 2 mètres et une profondeur de 60 centimètres.

Le remanié *a* fut enlevé, partie à la pioche, sur une épaisseur de 60 centimètres (*a* 2), partie du crochet (*a* 1), jusqu'à atteindre la couche noire en place. Le mélange *a* contient, nous l'avons dit, des silex taillés, de la faune, pauvre, de la poterie noire ou rouge, de la brique, des morceaux de verre, etc., etc... On peut penser que tout ce matériel, d'âges variés, est un éboulis provenant de la terrasse dite *moyenne*.

La couche noire A est nettement distincte de *a*. Sa surface supérieure est à peu près plane, accusant un net pendage vers la gauche et vers l'avant. Sous-jacent à A, le deuxième niveau archéologique B est de couleur jaune <sup>4</sup>.

Dans la partie que nous avons fouillée, ces deux couches reposent sur le rocher triangulaire en s'amenuisant progressivement vers la droite; il est évident que la présence de ce bloc en modifie l'allure normale, notamment le pendage vers l'avant de la couche

2. Les plus belles pièces sont exposées dans les vitrines du Musée du Rempart, à Sarlat. Le reste est stocké à Reignac. Nous nous proposons d'étudier ultérieurement ces documents, dont certains, bien qu'ils n'aient pas été trouvés en couche, méritent d'être publiés. Ces silex et os seront marqués R. H.
3. Les 24 et 25 mai, 17 juin, 23 juillet et 19 août, avec l'aide de MM. André Chauffriasse et Guy Célérier, que je remercie vivement pour leur amical dévouement.
4. Nous en réservons l'étude pour un prochain bulletin.

jaune, qui plonge à plus de 45°. La couche B repose directement sur le rocher, mais il est certain que, plus à gauche, existent plusieurs niveaux archéologiques, puisqu'un sondage de M. Delporte en a rencontré à 3 mètres au-dessous du niveau actuel du sol <sup>5</sup>.

Nous avons fouillé A et B sur deux mètres de front et récolté tout le matériel lithique et osseux, y compris les éclats et les lames bruts, et les esquilles d'os dont certaines portent des traces de décarination ou des machures d'utilisation comme compresseur. Le niveau B était d'épaisseur variable selon le profil du rocher, mais en moyenne mesurait 10 centimètres. La couche A mesurait 35 centimètres sur la gauche et décroissait progressivement sur la droite jusqu'à disparaître.

### INDUSTRIE LITHIQUE. COUCHE A. 1962

Cette couche est très riche de silex taillés, mais les outils sont en pourcentage réduit par rapport aux lames et éclats bruts. Parmi ceux-ci les éclats dominent. Les nuclei, au nombre de 31, comprennent tous les types. Nous n'avons pas trouvé de percuteurs. Par contre, la couche contenait des galets de roches cristallines et cristallophylliennes, fréquemment pourris, et des fragments de schistes grossiers, de type corrézien, bruts.

Les grattoirs sont abondants (indice 9,92), quoique moins que les burins (indice 25,11). Il faut noter une forte majorité de grattoirs simples, 66, sur lame ou fragment de lame, parfois à brisure volontaire. Les plus fréquents sont de largeur égale à la lame (planche I n° 1 et 2), quelques uns tendent vers le type en éventail (n° 3), 5 sont taillés sur une lame à crête (n° 4), 2 portent une coche (n° 5). Il y a 8 grattoirs doubles (n° 6 et 7), 8 grattoirs ogivaux, dont 2 entiers, l'un allongé, avec une coche (n° 8), l'autre court (n° 9). 1 seul grattoir sur lame retouchée médiocrement (n° 10). 2 rabots, dont un subrectangulaire (n° 11).

Parmi les outils composites, peu nombreux, les 10 grattoirs-burins comprennent 2 burins dièdres droits, 5 dièdres déjetés (n° 12), 1 dièdre d'angle sur cassure, 1 sur troncature droite (n° 13), 1 sur troncature oblique et bords retouchés (n° 14). Il y a 1 burin sur troncature convexe-lame tronquée (n° 15), 1 perceur-lame tronquée (n° 16) et 1 perceur (atypique)-grattoir.

Les perceurs (n° 17) et bees (n° 18) sont très rares. Indice de perceur 0,11.

Les burins, qui prédominent sur les grattoirs, comprennent

5. Un sondage mené à l'extrême gauche du terre-plein par M. Vidal, guide de la Maison-Forte il y a quelques années, lui aurait fourni plusieurs spécimens du Solutréen supérieur, feuilles de laurier et pointes à cran.

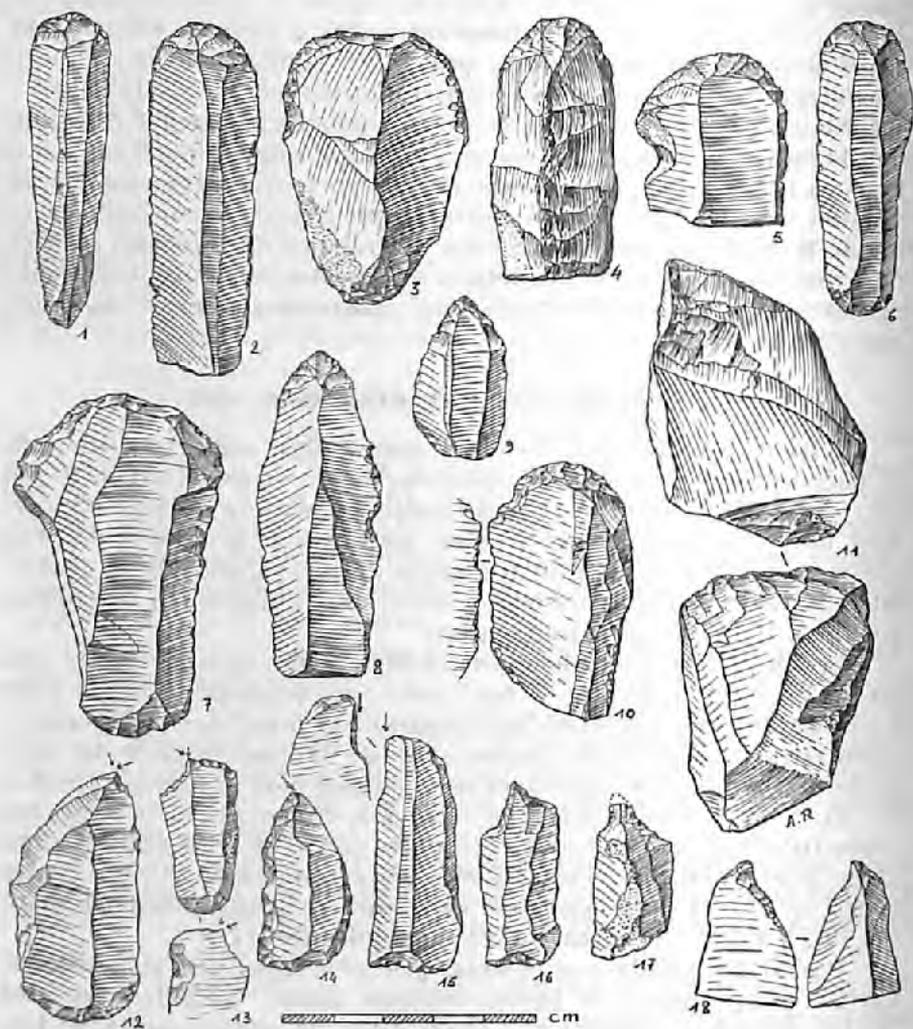
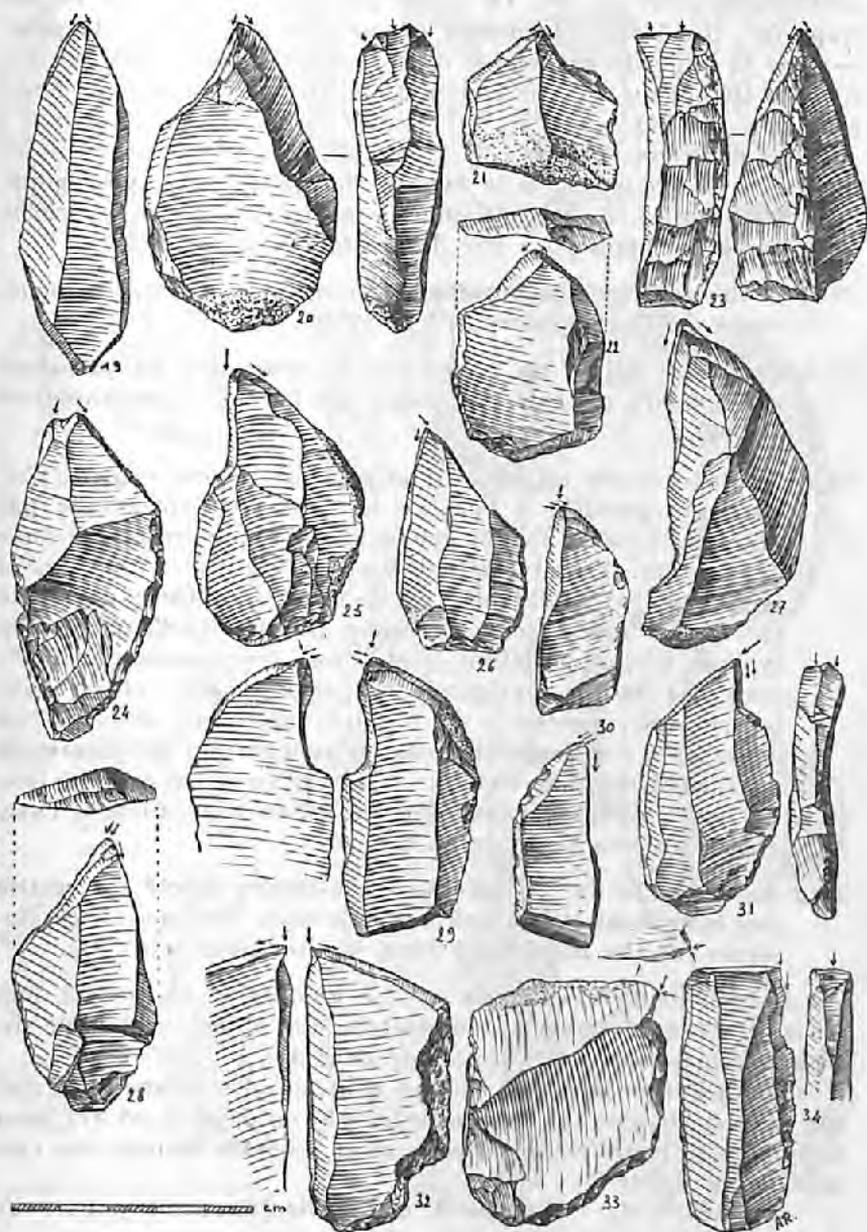


Planche I. — Reignac, couche A. 1962. Légende dans le texte.

essentiellement des dièdres (indice de burin dièdre 22,54). Ces outils sont de taille variable, de 3 à 12 centimètres.

Les burins dièdres droits représentent 40 % des dièdres. Certains sont à 2 enlèvements simples (planche II, n° 19), d'autres



Plaque II. — Reignac, couche A. 1962. Légende dans le texte.

sont polyédriques (n° 20). Le dièdre peut être allongé (n° 19) ou trapu (n° 21). L'arête du dièdre est normale au plan de la pièce — c'est la majorité des cas — ou fortement inclinée (n° 22). Le n° 23 a été obtenu sur une lame à crête. Il y a 6 burins sur lame retouchée (n° 24).

Les 60 burins déjetés, 30 % des dièdres, retiendront notre attention. Ce groupe porte le numéro 28 sur la liste typologique Sonnevile-Bordes. A Reignac, nous y avons distingué 4 variétés assez caractéristiques pour être décomptées séparément :

- 28 a Le dièdre déjeté est formé par la rencontre de 2 *enlèvements simples*. 23 exemplaires (n° 25 et 26).
- 28 b Le dièdre déjeté est formé par la rencontre de *plusieurs enlèvements de part et d'autre* de l'arête. 8 exemplaires (n° 27).
- 28 c Le dièdre déjeté est formé d'un côté par *un enlèvement* plus ou moins *parallèle* à l'axe de la lame, de l'autre côté par *plusieurs* facettes plus ou moins *obliques* par rapport à l'axe de la pièce. Tantôt ces enlèvements multiples sont assez rectilignes (n° 28), tantôt ils accusent une forte convexité (n° 29) et imitent donc le burin busqué de l'Aurignacien typique tel que le définit le chanoine Bouyssonie dès 1906; mais les burins aurignaciens, généralement plus épais, portent une encoche à l'extrémité inférieure des facettes convexes <sup>6</sup>. Ces pseudo-busqués se rencontrent fréquemment au Magdalénien supérieur. Ici nous en avons 19 exemplaires. Le numéro 30 est obtenu sur une cassure parallèle à l'axe, et non un coup de burin.
- 28 d Au contraire du type précédent, le dièdre dejeté est réalisé par la rencontre *d'un enlèvement unique oblique*, et de *plusieurs facettes parallèles* à l'axe. 10 exemplaires (n° 31).

Les burins dièdres d'angle sont au nombre de 13 (n° 32), l'un d'eux (n° 33) est façonné sur une raclette. Les 32 burins d'angle sur cassure représentent 16 % des dièdres (n° 34).

Les 8 burins multiples dièdres sont simples (planche III, n° 35), ou polyédriques (n° 36), droits (n° 35) ou déjetés (n° 37), plus 2 doubles dièdres d'angle sur cassure et 1 dièdre d'angle sur cassure-dièdre déjeté.

L'industrie de la couche A est particulièrement pauvre de

6. Des burins « genre busqués » sans encoche se rencontrent également dans l'Aurignacien, par exemple aux Vachons (Charente).

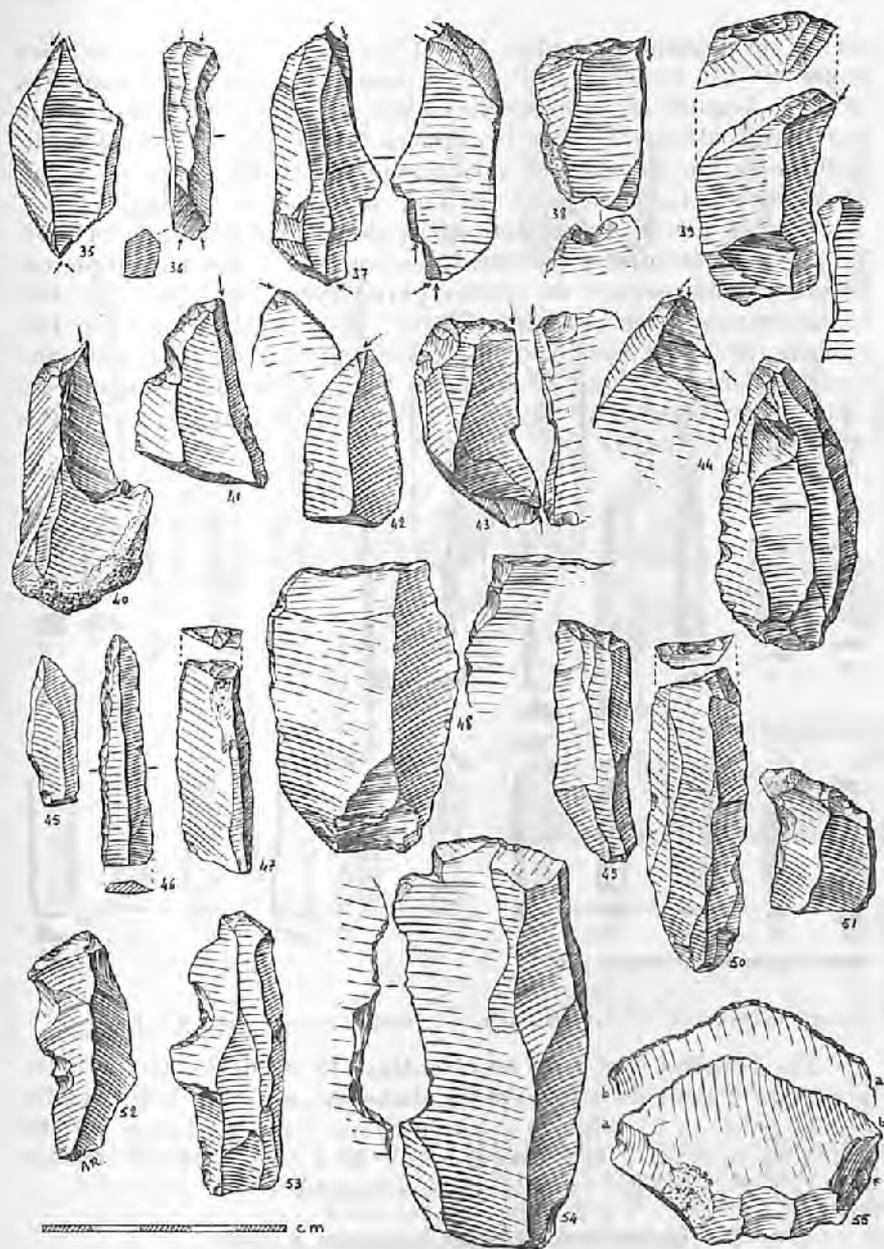


Planche III. — Reignac, couche A. 1962. Légende dans le texte.

burins sur troncature (indice IB 1 1,75). Nous avons 1 troncature droite (n° 38), 5 obliques (n° 39), 2 concaves (n° 40) et 7 convexes (n° 41). A noter 3 burins transversaux sur retouche latérale, que nous avons décompté sous le numéro 38 (n° 42). Le seul burin multiple mixte (n° 43) est une troncature droite associée à un dièdre déjeté. Le numéro 44 est l'un des 3 burins plans.

Il y a 4 pièces à cran, dont une pointe magdalénienne (n° 45). Nous avons décompté séparément des lamelles à dos 4 exemplaires que leur taille permet de classer plutôt dans les lames (n° 46). 13 lames sont à troncature droite (n°s 47 et 48), oblique (n° 49), concave (n° 50) et convexe (n° 51). Les lames à retouche continue sont peu caractéristiques. Nous avons 1 pic, de nombreuses pièces à coche et denticulées (n°s 52 à 54), 1 esquillée, 3 racloirs, 2 raclettes (n° 55) complètent le lot.

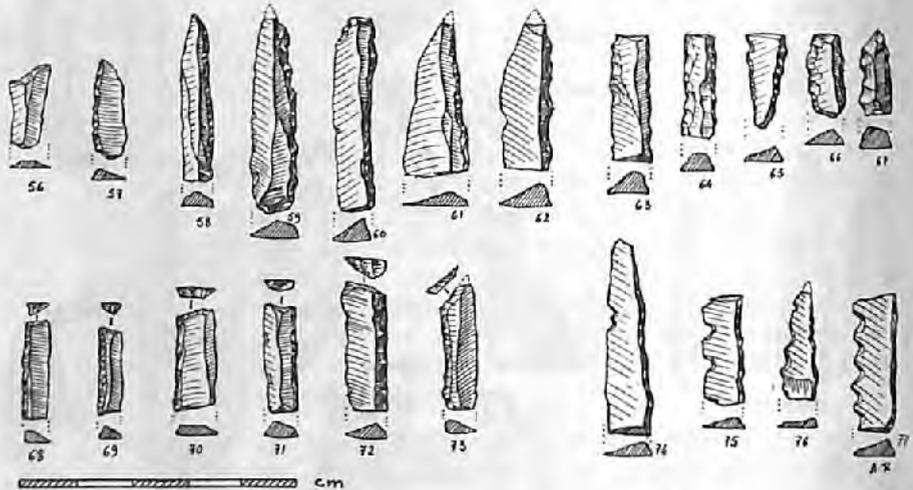


Planche IV. — Reignac, couche A. 1962. Légende dans le texte.

Les lamelles sont bien représentées (47 % de l'outillage). On y compte 2 lamelles tronquées (planche IV, n° 56), 356 lamelles à dos (n°s 57 à 67), dont 5 retouchées sur les deux bords (n°s 63 à 67), 20 lamelles à dos tronquées (n°s 68 à 73), et 29 denticulées (n°s 74 à 77). Pas de triangles ni de rectangles.

#### INDUSTRIE OSSEUSE. COUCHE A. 1962

Nous n'avons pas trouvé le moindre morceau de harpon, malgré l'appartenance au Magdalénien supérieur. Les fragments de sagaies par contre sont abondants, certains à biseau, simple ou

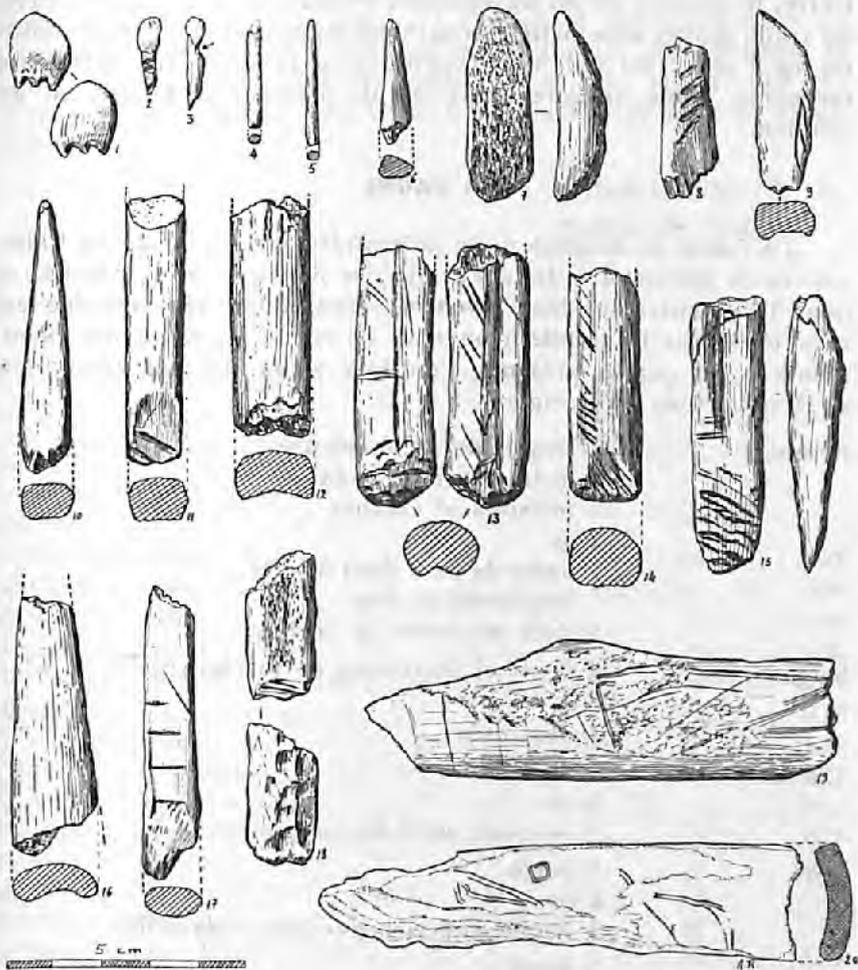


Planche V. — Reignac, couche A. 1902. Industrie osseuse, os et ivoire gravés.

double (planche V). Les fûts sont parfois cannelés, parfois incisés. Beaucoup de sagaies ont une section subquadrangulaire. Nous figurons en outre une canine supérieure de cerf (n° 1), dont la racine a été façonnée en denticules, une incisive de renne à 2 coches (n° 2), une incisive de saïga usée artificiellement (n° 3). Parmi les fragments d'aiguille, l'un présente un chas (n° 4). Le numéro 19 est une diaphyse avec des traits gravés en partie effacés par

les mâchores de l'os utilisé postérieurement comme compresseur. Enfin, le numéro 20 est un morceau d'ivoire; sur la face concave, les traits gravés avec nettelé pourraient compléter le contour naturel de l'objet: un œil, une bouche, avec la mâchoire inférieure recourbée, l'ouïe, suggèrent une tête de poisson, probablement un saumon.

### LA FAUNE

La faune de Reignac a été déterminée par M. Prat, au Laboratoire de Préhistoire de la Faculté des Sciences de Bordeaux, et nous l'en remercions bien vivement. L'ensemble déterminable est caractérisé par la grande abondance de renne — 93 % des documents — et par la présence d'antilope saïga, animal assez rare au Magdalénien en Périgord.

Renne	19 fragments de mâchoires 353 molaires et prémolaires 40 incisives et canines 775 os 7 bases de bois, dont 3 sciés fragments de bois 1 dent travaillée (2 coches)
Saïga	30 dents et fragments de mâchoires 28 os 1 dent usée
Cheval	9 dents 3 os 1 os ayant servi de compresseur
Cerf	3 dents 4 os 1 canine supérieure (crache) travaillée
Suidé	2 dents
Loup	1 os
Mammoth	1 fragment d'ivoire gravé
Poisson	3 vertèbres (saumon ?)

### CONCLUSION

Dans cette couche A très riche en silex taillés, les outils, en faible pourcentage (environ 10 %) par rapport aux lames et aux éclats bruts, sont peu variés. Quoi qu'il en soit, malgré l'absence de

« fossile directeur » et la banalité de l'ensemble qui ne fait apparaître aucun pourcentage caractéristique, cette série et son diagramme cumulé correspondant<sup>7</sup> s'intègrent nettement dans un Magdalénien supérieur. L'absence ici de formes géométriques et aziloïdes, la prédominance du renne (93 %) sur le cerf (0,4 %) excluent l'appartenance au stade final transitoire avec le Mésolithique.

Alain ROUSSOT  
(dessins de l'auteur)

---

DECOMPTE TYPOLOGIQUE DE LA COUCHE A. 1962<sup>8</sup>

	Total	%
1. Grattoir simple .....	66	7,71
2. Grattoir atypique .....	2	0,23
3. Grattoir double .....	8	0,93
4. Grattoir ogival .....	8	0,93
5. Grattoir sur lame retouchée .....	1	0,11
16. Rabot .....	2	0,23
17. Grattoir-burin .....	10	1,16
19. Burin-lame tronquée .....	1	0,11
20. Perçoir-lame tronquée .....	1	0,11
21. Perçoir-grattoir .....	1	0,11
23. Perçoir .....	2	0,23
24. Bec .....	2	0,23
27. Burin dièdre droit .....	80	9,34
28. Burin dièdre déjeté .....	60	7,00
29. Burin dièdre d'angle .....	13	1,51
30. Burin d'angle sur cassure .....	32	3,73
31. Burin multiple dièdre .....	8	0,93
34. Burin sur troncature droite .....	1	0,11

7. Nous publierons ultérieurement le diagramme de la couche A. 1962 avec l'étude et le diagramme de la couche B. 1962.

8. Nous avons utilisé, pour l'étude de l'industrie de Reignac, les méthodes et les listes typologiques de Mme D. de Sonneville-Bordes (Cf. sa Thèse *Le Paléolithique supérieur en Périgord*, Delmas, Bordeaux, 1960). Je remercie M. le Professeur F. Bordes et Madame de l'aide et des conseils qu'ils veulent bien me prodiguer avec une constante bienveillance.

35. Burin sur troncature oblique .....	5	0,58
36. Burin sur troncature concave .....	2	0,23
37. Burin sur troncature convexe .....	7	0,81
38. Burin transversal sur troncature latérale .....	3	0,35
41. Burin multiple mixte .....	1	0,11
44. Burin plan .....	3	0,35
57. Pièce à cran .....	4	0,46
58. Lame à bord abattu total .....	4	0,46
60. Lame à troncature retouchée droite .....	7	0,81
61. Lame à troncature retouchée oblique .....	8	0,93
62. Lame à troncature retouchée concave .....	5	0,58
63. Lame à troncature retouchée convexe .....	1	0,11
65. Lame à retouche continue sur un bord .....	1	0,11
66. Lame à retouche continue sur deux bords .....	3	0,35
73. Pic .....	1	0,11
74. Encoche .....	64	7,47
75. Denticulé .....	21	2,45
76. Pièce esquillée .....	1	0,11
77. Racloir .....	3	0,35
78. Raclette .....	2	0,23
84. Lamelle tronquée .....	2	0,23
85. Lamelle à dos .....	356	41,58
86. Lamelle à dos tronquée .....	20	2,33
87. Lamelle à dos denticulée .....	29	3,38
92. Divers .....	5	0,58
Total .....	856	

Indice de grattoir IG .....	9,92
Indice de burin IB .....	25,11
Indice de perceur IP .....	0,11
Indice de burin dièdre IBd .....	22,54
Indice de burin sur troncature retouchée IBt .....	1,75

Lames et éclats bruts: non comptés (environ 8.000).

Lamelles de coup de burin: 317.

Lames de rebord de nucléus: 66.

Eclats de bord de nucléus: 8.

Nucléus: 31.

Percuteurs: 0.

# MONUMENTS MÉGALITHIQUES et CLUSEAUX de la région de Paussac

(SUITE)

## LES GORGES DU BOULOU

Ce ruisseau prend naissance vers Sceau-Saint-Angel, passe à la Chapelle-Montmoreau, Saint-Crépin-de-Richemont et se jette dans la Dronne à Fontas, près Bourdeilles. Nous suivrons ses versants escarpés et boisés à partir du confluent jusqu'à la route de Paussac à Saint-Julien-de-Bourdeilles.

*Le trou de Pichon.* Avant de traverser un pont, on prend un vieux chemin sur la rive droite du ruisseau. A quelques centaines de mètres, se trouve le trou de Pichon, creusé dans la falaise; il a une quinzaine de mètres et une entrée, de forme triangulaire, de 1 m. 50. Font suite une fontaine qui se déverse sur le chemin et un abri.

*Le cluseau de Bonjean.* Plus loin, du même côté, dans un bois, voici le cluseau de Bonjean, refuge des bergères. Son entrée, surbaissée, a 5 m. de largeur, 1 m. 60 de hauteur, 8 m. de longueur, 6 de largeur. A l'extrémité, un embranchement est obstrué. Placard à droite et à gauche de l'entrée, fortes rainures à barricades; en haut, trou d'aération oblique.

*Silo.* En grim pant sur la droite, près d'un passage qui monte au Pleyssac, près de petites carrières, un silo est à remarquer. On m'a dit que les chasseurs poursuivant de petites bêtes, celles-ci se réfugient dans des silos en plein champ, n'en pouvant remonter, elles se font prendre facilement.

En face, à quelque distance du Boulou, sous des arbres, coule une abondante fontaine.

*Le trou de la Chèvre.* Toujours du même côté, dans la pente d'un coteau cultivé, s'ouvre un petit abri de guetteur de 1 m. 10 sur 1 m.20: le trou de la Chèvre. Le haut de la porte est cintré: 0 m. 90 de haut, peu large; encoignures à fermetures.

*Cluseaux du Repaire.* Plus loin se voit une maison abandonnée, le Repaire de Paussac. Sous son socle rocheux, à 7 ou 8 mètres, s'ouvre une fenêtre. C'est le cluseau aérien du Repaire, d'accès difficile. J'y suis monté à l'aide d'une corde attachée à un arbre par le propriétaire. En avant, une terrasse rocheuse, plusieurs fenêtres sur la vallée. La principale, avec des cavités pour la fermeture, est rectangulaire: 1 mètre sur 0 m. 65. Il n'y a qu'une seule chambre, de

5 m. 50 sur 2 m. 50, hauteur d'homme. Placard cintré, trous de vue et d'aération; ensemble très sec, très agréable.

En se tenant au pied de la falaise, avant une petite prairie, on rencontre le deuxième cluseau du Repaire. Il est fort intéressant, moins par sa grandeur que par deux silos qu'il renferme.

L'entrée descendante a 1 m. 70 de large. Chambre de 2 m. 60 sur 3 mètres de large. Chose curieuse, à 1 m. 45 et 1 m. 20 du sol, on aperçoit en face comme deux gueules de four. Ce sont deux grands silos éventrés, creusés sur la hauteur. Avec une lumière, on peut bien les examiner. Ils sont vides, leur base est plate; 1 m. et 1 m. 55; hauteur, environ 1 m. 30. Tous deux sont bien taillés et fermés à leur embouchure. A droite de la petite chambre, un corridor coudé donne accès sur le haut; dans la pente se trouvent au moins deux autres silos dans le sol; leurs abords sont embroussaillés.

*Forge.* Descendons près du Boulou. Une vieille maison en ruine: c'est le lieu dit la Forge. En effet, en face sont les ruines d'une vieille forge. Vous remarquez le barrage qui ferme l'étroite vallée, avec l'ancienne écluse, devenue prairie. Le ruisseau est resserré entre de grosses pierres où se cachent les écrevisses et, à côté, une quantité de machefer aux deux tiers fondue, dans le chemin, les petites murailles et sous les herbes; on y trouve aussi des blocs de verre noir<sup>5</sup>. L'endroit est plus proche de Bourdeilles que de Paussac: on parle ici et là des forges de Bourdeilles: ce pourrait être là leur emplacement.

Quittons la rive droite du Boulou, pour revenir à notre point de départ. Après le pont, suivons la rive gauche, au niveau des prés. Un promontoire recouvert de pierres dentelées, une falaise. Sous l'une d'elles, une entrée fermée avec des pierres sèches: peut-être un souterrain? Au versant, une pierre isolée, énorme, qui a l'apparence d'un dolmen.

*Cluseau de M. Roy-Breton.* Plus loin, le Boulou s'approche en forme d'équerre. En face, se trouve un très important cluseau, dit de M. Roy-Breton, de Bourdeilles. L'accès, précédé d'une terrasse, est facile, quelques trous de poutres indiquent que cette terrasse a été habitée. Vous pénétrez comme dans une maison bien taillée, claire et gaie. Longueur: 14 mètres, largeur: 4, hauteur: 2 m. 70. Trois fenêtres de 1 mètre sur 0 m. 65 l'éclairent. Pour les rendre régulières, on les a maçonnées, ainsi que la porte d'entrée et le fond d'un placard. La voûte est bien faite, les parois régulières avec des anneaux en fer pour attacher des animaux. A gauche en entrant, une cheminée moderne; à droite, une petite chambre sans fenêtre, de

5. Plus haut, à la verrerie de Paussac, d'après la tradition, on fabriquait du verre.

3 mètres sur 2 mètres de largeur et de hauteur. Près de l'entrée de la grande pièce, un silo, plus grand qu'à l'ordinaire, de 1 m. 20 de diamètre, en grande partie comblé. Il pouvait également servir de puisard. Ce cluseau, très sain et très agréable, a servi de bal clandestin durant la dernière guerre.

*Cluseau des Clèdes.* En remontant la vallée, un vieux chemin se dirige vers les bois. A 500 mètres, à gauche, en retrait, existe un cluseau de moyenne grandeur, les Clèdes. Il est en forme de four, mesure 3 mètres sur 3, avec cheminée bouchée, trous d'aération, placard à lampe; à moitié comblé.

*Cluseau de la Forge.* Nous continuons. En face de la Forge, déjà visitée, s'offre un abri naturel. Plus loin, sous la falaise, se trouve le cluseau corridor dit de la Forge. Il a 25 mètres de long, une grande ouverture triangulaire de 3 mètres sur 2 de largeur, des trous de fermeture. Bientôt, il faut se courber vers la gauche, franchir des barrages dressés contre les animaux. Cette partie est humide, on y trouve des traces nombreuses de cristallisation et même quelques stalactites rudimentaires. L'endroit convenait tout à fait à la conservation des viandes.

*Cluseau de la Cafide.* La falaise est belle et se prolonge. Un sentier monte vers le sommet, occupé par le cluseau aérien de la Cafide. Site curieux, aux magnifiques dentelures de pierre formées par les eaux. Ce cluseau est à peu près rectangulaire (3 m. 30 sur 3 m. 50). On y voit deux petites logettes, une fenêtre en croix. A gauche, un réduit de 2 mètres de large, a des trous de vue sur la vallée. A gauche, dans le sol, six petites cavités rondes, de 0 m. 18 de diamètre, profondes d'un doigt, posent un problème de destination.

\*  
\*\*

Les gorges du Boulou ont été visitées. Allons voir maintenant, toujours rive gauche, sur les hauteurs: l'Eguillou, les Chauses et Puy-Fromage.

L'Eguillou est une ferme isolée. De là, en se dirigeant vers la vallée, on traverse un bosquet dans lequel on rencontre les ruines d'un ancien château, dit des Crozes, vestiges d'un village gaulois.

*Cluseaux des Crozes.* En dessous, le terrain s'incline et on trouve, dans les buis, à une centaine de mètres, deux importants doubles cluseaux.

Le premier présente un devant découvert comme un abri de 6 m. 50. Nombreux trous de poutres, deux silos, dont l'un de forme ovoïde et un autre bien commencé. Sur la gauche, apparence d'un anneau artificiel dans le rocher, un recoin surélevé, genre siège de

guelteur, trois placards, double corridor vers le haut, avec porte cintrée, fortes encastrures. Ce corridor a 11 mètres de long et se prolonge vers le haut. Apparence de cheminée bouchée, placards pour lampe.

Du même côté, autre double cluseau se communiquant. Le premier, en contre-bas, est long de 5 m. 80 et large de 6 mètres. Une branche monte vers le bois. Eboulis, fermetures, petits placards, deux portes d'entrée, dont la plus petite ouvre sur un couloir bien taillé, avec jours de vue et d'aération sur le cluseau juxtaposé. Celui-ci est plus ou moins muré. A gauche, une porte cintrée reçoit un courant d'air venant de la hauteur. Une autre porte, genre gorge de four, avec encastrures, donne accès dans une chambre ayant 5 mètres de tous côtés. Ces cluseaux, faciles à visiter, communiquent, semble-t-il, avec l'ancien château des Crozes.

Aux environs, on remarquera dans un petit champ, de nombreuses pierres fichées dans le sol, dont quelques-unes de grès.

Ensuite, près du chemin contournant vers l'Eguillou, vous trouverez deux dolmens énormes, déjà signalés <sup>6</sup>. Plus bas, à côté d'une haie, se trouvaient les deux sarcophages du Moyen Age fouillés par M. Cruveiller, maire de Lisle, et moi-même <sup>7</sup>.

Dans la pente allant vers le Boulou, on aurait trouvé des tuiles romaines. Donc, endroit très riche en antiquités, à explorer. Vers les Chausés sont d'anciennes carrières d'où proviennent les pierres qui ont servi à construire le château de Bourdeilles.

Montons au village des Chausés jusqu'à Puy-Fromage: le site est agréable à contempler.

*Cluseau des Chausés.* Au milieu du village est un cluseau, visité naguère et partiellement converti en citerne.

*Cluseaux du Loup.* Sous le village de Puy-Fromage, vers le ruisseau, il y a la grotte du cluseau du Loup. Entrée à barricades de 2 m. 10, profonde de 5 mètres sur 4.

A la suite, beau cluseau aérien. Par une échelle on monte sur la terrasse de 2 m. 50, où est la porte d'entrée. Ce cluseau mesure 2 m. 75 sur 2 m. 25, sa hauteur est celle d'un homme; il a fenêtre sur la vallée et lieu de vue. Au dessous de la terrasse, la falaise forme champignon. Cette cavité servait autrefois de colombier.

*Cimetière.* Du même côté, en face de la vieille fontaine, un terrain broussailleux, dit le Vieux-Cimetière, contient des tombes creusées dans le rocher, comme à Fongrenon <sup>8</sup>.

(A suivre.)

Abbé Gabriel CHAUMETTE.

6. *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, 1943, p. 200.

7. *Id.*, 1942, p. 287.

8. *Comm. de Cercles*.

SOMMAIRE  
DU TOME XXXI  
**ERRATA**

- P. 18, ligne 4 du titre, lire *du* au lieu de *de*.  
 P. 46, note 1 ligne 1, lire *Du Mas-Payzac* au lieu de *Du Mas, Payzac*.  
 P. 70, ligne 2 du titre, lire *de la* au lieu de *en*.

---

**PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ**

(*Extrait du Règlement intérieur*)

ART. 16. — Les manuscrits inédits, apportés à la Société et présentés en séance, seront soumis à l'examen d'un Comité de publication qui en décidera l'impression éventuelle. Avant tout examen, le manuscrit devra être entièrement communiqué.

[Il sera, autant que possible, *dactylographié d'un côté de la page seulement* et accompagné des dessins, croquis ou photographies correspondants.]

ART. 18. — Les auteurs sont seuls responsables des articles qu'ils signent et des opinions qu'ils émettent.

ART. 19. — Aucune généalogie personnelle ne sera admise, ce genre de travail étant d'un intérêt trop restreint; il en sera de même des mémoires sur des sujets d'histoire contemporaine qui pourraient provoquer la susceptibilité de personnes encore vivantes. En principe, les événements étudiés devront s'être passés depuis au moins trente ans.

ART. 20. — Les auteurs feront exécuter à leurs frais les tirages à part des travaux insérés dans le bulletin. Tout tirage à part portera la mention : « *Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* ». Il en sera remis un exemplaire à la Société pour sa bibliothèque.

# SOMMAIRE

## DU TOME LXXXIX

Conseil d'Administration et Bureau .....	5
Comptes rendus des réunions mensuelles:	
Janvier 1961 .....	7
Février .....	10
Mars .....	12
Avril .....	41
Mai .....	43
Juin .....	46
Juillet .....	73
Août .....	76
Septembre .....	79
Octobre .....	113
Novembre .....	117
Décembre .....	120
Présences aux réunions .....	16, 49, 81, 125
Compte de gestion du Trésorier .....	47
Errata .....	161
Publications de la Société .....	161

### ARTICLES DE FOND

BECQUART (N.), Le cahier de doléances du Tiers Etat d'Issigeac .....	142
CHAUMETTE (Abbé G.), Monuments mégalithiques et clusiaux de la région de Paussac .....	157, 191
GARDEAU (M <sup>me</sup> L.), Un lieu-dit Westphalie .....	56
LAFON (D <sup>r</sup> Ch.), Recherches sur la topographie ancienne de Périgueux. I .....	50, 100
GUTTMANN (L.), Une découverte gallo-romaine à la Cité de Périgueux .....	63
LAVERGNE (G.), Encore le capitaine Grellety .....	58
— Troubles à Sarlat sous le Directoire .....	31
— Droits de tombeaux, de bancs et de chapelles privées à Saint-Agnan-d'Hautefort .....	90
LAVERGNE (G.) et DUJARRIC DE LA RIVIÈRE (R.), Un médecin périgordin à la cour de Louis XV: Jean Bouilhac .....	126

SOMMAIRE	163
LASSAIGNE (J.), Un bicentenaire. J.-B. Sirey .....	82
PONCEAU (M. et G.), Saint-Etienne-des-Landes:	
Fresques dans l'église .....	65
— Les anciennes fortifications de Périgueux .....	103
ROUSSOT (A.), Notes de préhistoire en Périgord. I .....	67
— Le gisement paléolithique de Reignac, commune de Tursac .....	145

#### VARIA

Accroissement des Archives de la Dordogne en 1961 (N. BECQUART) .....	70
Le baron de Gageac (M <sup>mo</sup> MARSAC) .....	110
Extrait du testament de René d'Hautefort (J. BOUCHE-REAU) .....	112
Lettre politique de Maine de Biran (D <sup>r</sup> LAFON) .....	34
Une commande de tableau pour l'église de Verteillac (J. SECRET) .....	72

#### BIBLIOGRAPHIE

<i>The cosmic dance of Lascaux</i> (A. ROUSSOT) .....	37
---	----

#### NECROLOGIE

Le duc de La Force .....	35
Le professeur Pittard (C <sup>o</sup> <sup>o</sup> de SAINT-PÉRIER) .....	107

#### ILLUSTRATIONS

Portrait de J.-B. Sirey .....	00
Portrait du professeur Pittard .....	107
Signature de Jean Bouilhac .....	83
Bassillac. Outils préhistoriques .....	68
Eyzies (Les). Gravure en os des Combarelles .....	68
Meyrals. Pic en silex .....	68
Montignac. Grotte de Lascaux, plan, signes .....	39
Périgueux. Elément de corniche gallo-romaine à la Cité ..	63
— Plan des anciennes fortifications (hors-texte) .....	104
St-Etienne-des-Landes. Fragment de fresque .....	65
St-Martin-des-Combes. Château de la Gaubertie .....	115
Tursac. Fouilles de Reignac. Industrie lithique 148, 149, 151, 152	
Industrie osseuse et ivoires gravés .....	153
— Harpon de la Madeleine .....	68